

Maurice De Meulemeester
C. SS. R.

HISTOIRE
DU
Monastère des Bénédictines
DE
Hunneghem
à
GRAMMONT.



BRUGES (Belgique)
IMPRIMERIE C. HOUDMONT-CORTVRIENDT
RUE GRUUTHOUSE, 2.
— 1912 —

Maurice De Meulemeester

C. SS. R.

HISTOIRE

DU

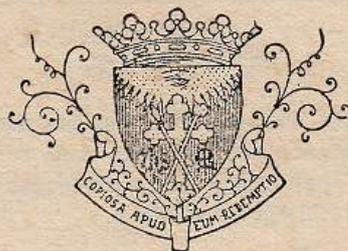
Monastère des Bénédictines

DE

Hunneghem

à

GRAMMONT.



BRUGES (Belgique)
IMPRIMERIE C. HOUDMONT-CORTVRIENDT
RUE GRUUTHUUSE, 2.

— 1912 —

APPROBATION.

En vertu des pouvoirs qui nous ont été communiqués par notre Révérendissime Père Général, et, vu le rapport favorable de deux théologiens de notre Congrégation, chargés d'examiner le livre intitulé : **Histoire du Monastère des Bénédictines de Hunneghem à Grammont**, par le Père Maurice DE MEULEMEESTER, C. SS. R. nous en permettons l'impression.

Bruxelles, le 20 Décembre 1911.

C. M. VAN DE STEENE, C. SS. R.
SUP. PROV.

IMPRIMATUR

Brugis, 24 Februarii 1912

H. VAN DEN BERGHE
Vic. gen.

NIHIL OBSTAT.

Brugis, 12 Februarii 1912

H. LAHOUSSE
C. L. C.

DÉCLARATION.

Conformément au décret d'Urbain VIII, l'auteur déclare n'attribuer qu'une valeur purement historique aux faits rapportés dans ce livre ainsi qu'aux titres de saint ou bienheureux appliqués à des personnages dont le culte n'est pas encore reconnu par le Saint Siège apostolique.

A

Ma chère Sœur

la

Révérènde Mère Marie Augustine

Prieure du Monastère

de

Bunneghem.



Table des Matières.

	Pages
<i>Avant-propos</i>	1
CHAPITRE I. — Origines de Hunneghem	3
CHAPITRE II. — Fondation du monastère de Hunneghem	10
CHAPITRE III. — Les Débuts.	20
CHAPITRE IV. — Temps troublés	31
CHAPITRE V. — Expansion	41
CHAPITRE VI. — Joies et Angoisses	51
CHAPITRE VII. — XVIII ^e siècle	55
CHAPITRE VIII. — Sous la Terreur	66
CHAPITRE IX. — Les Stévenistes	73
CHAPITRE X. — La Restauration	79
CHAPITRE XI. — Sous le sceptre de Guillaume I ^{er}	85
CHAPITRE XII. — Épanouissement nouveau.	101
CHAPITRE XIII. — Les œuvres.	106
CHAPITRE XIV. — L'église de Hunneghem	113
CHAPITRE XV. — Les Directeurs de Hunneghem.	122
CHAPITRE XVI. — Aujourd'hui	130
<i>Appendices</i>	133
I. — Les Archives de Hunneghem	135
II. — Tableau chronologique des Prieures	145
III. — Liste des Sous-Prieures	151
IV. — Index onomastique.	153



Avant-Propos.



Les pages que nous livrons aujourd'hui au public ne constituent pas un travail d'érudition ou une étude historique proprement dite.

Elles ne sont point destinées à des historiens ou à des archéologues, mais aux religieuses, aux élèves anciennes et actuelles, aux nombreux amis du monastère de Hunneghem à Grammont. Nous avons essayé d'esquisser pour eux dans un langage simple et populaire les vicissitudes tantôt joyeuses, tantôt douloureuses, de l'existence d'une église et d'une communauté qui leur sont chères.

Toutefois si nous n'avons pas eu la prétention de faire œuvre scientifique, nous avons cependant voulu faire œuvre sérieuse. Rien n'a été négligé pour donner à ce récit toutes les garanties d'une rigoureuse exactitude historique.

A cet effet nous nous sommes astreints à des recherches minutieuses aux archives du monastère, de la ville de Grammont, et de l'évêché de Gand, ainsi qu'aux dépôts de l'Etat, à Bruxelles et à Gand.

Nous avons consulté et contrôlé de nombreux ouvrages d'histoire, tant générale que locale ; tout spécialement les publications de Sanderus, Van Gestel, Van Waesberghe et de Portemont qui traitent des antiquités grammontoises. Et, afin que notre travail puisse contenter les lecteurs les plus graves, et apporter une modeste contribution à l'histoire de Flandre, nous avons fait un large usage de notes au bas des pages. Là nous indiquerons les sources où nous avons puisé le récit des événements que nous décrivons. Ceux qui dans ce livre ne cherchent que d'édifiants souvenirs pourront négliger dans leurs lectures ces annotations ; ceux qui s'intéressent plus spécialement aux études historiques trouveront signalés, dans le petit texte, des faits, des documents, des livres dont ils seront heureux de prendre connaissance.

Nous osons nourrir la confiance que la lecture de notre ouvrage pourra être utile à d'autres encore qu'aux amis de Hunneghem

et de Grammont. Des leçons salutaires, consolantes, réconfortantes se dégagent de l'histoire de ce monastère et notre ardent désir est de les mettre sous les yeux d'un grand nombre.

A chacune de ces pages apparaît la douce et forte action de la Providence veillant avec un soin jaloux sur ceux qui se sont aveuglement jetés dans ses bras. On y voit se dessiner clairement à travers les siècles la bienfaisante influence du cloître et des vierges consacrées à Dieu; on y apprend combien il fait bon vivre dans la maison du Seigneur. Dans nos temps d'universel oubli de Dieu, de mépris et de haine des institutions monastiques, il est opportun de rappeler ces enseignements aux chrétiens.

Puisse la bénédiction de Notre Dame de la Paix, la patronne de Hunneghem, reposer sur ce livre pour qu'il produise quelque fruit de salut !

Jette, le 30 Octobre 1911.



CHAPITRE I.

Origines de Hunneghem.

UN voile, épais de plusieurs siècles, couvre les origines de Hunneghem.

Ce nom seul a plus d'une fois excité la curiosité des savants, déconcerté leur érudition, divisé leurs opinions. Les plus anciens d'entre eux affirmèrent que Hunneghem signifie : « habitation des Huns ». Par manière de corrolaire ils déduisirent de cette étymologie la conclusion que, lors de leurs invasions en Europe au V^e siècle, les Huns se fixèrent dans la région de Grammont et édifièrent une forteresse à l'endroit où s'élève maintenant le cloître des Bénédictines.

Cependant, de nos jours, il paraît établi que ces hordes sauvages ne franchirent jamais les limites de la Flandre actuelle. Cette constatation força les historiens plus rapprochés de nous à amender les dires de leurs prédécesseurs : ils le firent en déclarant que le mot « Hun » ne doit point être pris ici dans un sens trop strict. Ce nom, disent ils, dans la bouche de nos pères ne signifiait pas seulement la peuplade sauvage conduite par Attila ; ils l'appliquaient à tous les barbares qui vinrent fondre sur nos contrées. Hunneghem, désigne la demeure, le camp, la forteresse que l'une ou l'autre des ces peuplades guerrières fit surgir à Grammont au pied de la *Vieille Montagne* pendant les premiers siècles du moyen âge. Et, pour établir leur assertion, ils en appellent au Tome IV des *Acta Sanctorum* où le biographe de sainte Reinilde donne le nom de Huns aux Frisons, lors de leur invasion au VII^e siècle.

Le chanoine J. J. De Smet, dans une notice manuscrite sur le *Ouden Berg* de Grammont, donna une explication nouvelle du nom de Hunneghem. D'après lui la première partie de ce vocable n'est point un nom propre mais un nom commun. *Hun* à le même sens que *hoen*, mot employé chez les anciens Flamands pour désigner les sacrifices. Hunneghem signifie en conséquence la demeure sise près du lieu des sacrifices, comme *Hunneberg*, nom donné quelquefois dans les chroniques à la *Vieille Montagne*, désigne le mont des sacrifices. L'artiste qui a décoré la chapelle de notre monastère a épousé cette opinion et son

pinceau l'a consignée sur les murs de l'antique sanctuaire par une belle peinture murale qui nous représente un sacrifice païen tandis qu'au bas se lisent ces mots : « Hier werd eertijds aan Woden geslachteofferd. »

Cette théorie cependant ne rallia point l'unanimité des suffrages du monde savant. Beaucoup, sans doute, renoncèrent à leur tour à retrouver le souvenir des barbares dans l'étymologie de Hunneghem, mais néanmoins ils ne partagèrent point la manière de voir du savant chanoine. Ils se demandèrent si le premier membre de ce mot énigmatique ne doit pas être plutôt traduit par cadavre, mort, que par sacrifice, puisque dans de vieux écrits flamands *hunnebed* et *hunnekleeden* signifient lit de mort, habit mortuaire. Dans ce cas Hunneghem ne serait autre chose que la demeure des morts, un cimetière, soit païen, soit chrétien, des premiers siècles.

Une explication nouvelle et des plus estimables vit le jour après le congrès archéologique de Bruxelles en 1891. Le questionnaire de cette savante assemblée formulait aussi une demande au sujet du nom de Hunneghemstraat appliqué à l'une des rues de la commune de Assche en Brabant.

Plusieurs archéologues distingués, tels que de Béhault, de Dornon et Alfred de Loë, crurent, comme les premiers historiens de Grammont, trouver en ce nom un vestige du passage des Huns par ce village brabançon.

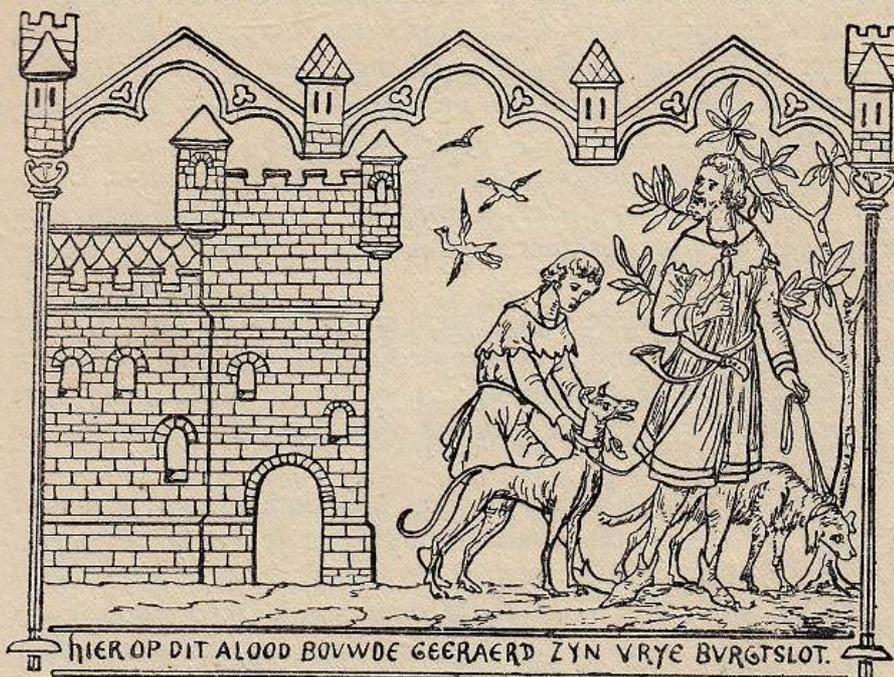
Mais, J. Claerhout dans la revue gantoise *Het Belfort* (Avril 1895) réfuta leurs assertions et s'attacha à prouver que Hunneghem signifie simplement : terre des descendants de la famille de Huno. Ce nom de Huno, dit-il, est un prénom fréquemment donné chez les Germains. Selon les règles habituelles la famille de Huno fut appelée Huningen et ses terres reçurent le nom de Huningheim ou Hunneghem qui se retrouve en d'autres dialectes germains sous la forme de Hunninghuson ou Huninghova. (1)

Ce serait évidemment sortir du cadre que nous nous sommes tracé, que de nous attarder plus longtemps à suivre cette très intéressante querelle philologique. Ce qu'il y a de certain c'est que le nom de Hunneghem remonte à la plus haute antiquité et qu'on le retrouve dans les documents les plus vénérables de nos dépôts d'archives.

(1) Nous nous permettons d'autant plus facilement d'appliquer cette explication à notre Hunneghem de Grammont, qu'il n'y a pas seulement identité de nom, mais probablement aussi identité d'origine. Les Seigneurs de Hunneghem et d'Assche appartenaient à la même famille. Voyez à ce sujet de Portemont : Recherches historiques sur la ville de Grammont. T. I. page 47.

L'acte le plus ancien dont nous avons connaissance est une charte de l'an 1068. Elle nous apprend qu'un seigneur, nommé Gérard, vendit un franc-alleu situé dans la paroisse de Hunneghem au comte Baudouin IV, qui fonda en cet endroit une ville appelée Gérardmont en souvenir de l'ancien maître de ces terres.

Ce diplôme précieux ne se retrouve plus; il est permis de conjecturer qu'il disparut quand, en 1381, un immense incendie faillit détruire toute la ville de Grammont. Toutefois le texte de



Gérard de Roussillon, premier Seigneur de Hunneghem
d'après une des fresques de l'église du couvent.

cette charte nous a été conservé dans les actes de confirmation octroyés en 1190 par Philippe d'Alsace et en 1200 par Baudouin de Constantinople. Ces deux souverains reconnaissent dans ces écrits la réalité de la vente de la Seigneurie de Hunneghem à leur illustre prédécesseur.

L'histoire de cette famille seigneuriale de Hunneghem est aussi enveloppée de mystère que le nom même de son patrimoine. Tandis que les uns, tels que Jacques de Guise et Molanus, font du chef de cette lignée un contemporain de Charles-Martel, d'autres, tels Mirœus et Ghesquièrre, le rapprochent de nous de plus de cent ans. Ils affirment que Gérard de Roussillon, le vrai fondateur de Grammont, ne vécut que vers le milieu du IX^e siècle sous les règnes de Louis le Débonnaire et Charles le Chauve.

Quoiqu'il en soit, il est constaté par les documents les plus

authentiques qu'en 1068, l'un des descendants de ce Gérard de Roussillon vendit l'héritage de ses ancêtres au comte de Flandre et par cet acte donna lieu à l'octroi de la première charte communale enregistrée dans les annales de la Belgique.

Cette cession d'alleu est le dernier acte que nos archives rapportent de Gérard. S'il faut en croire les traditions, ce fut aussi un des derniers actes de sa vie. Une inimitié s'était de longue date établie entre lui et le Seigneur de Boulaere ; les années, loin de guérir la plaie de ces cœurs irrités, n'avaient fait que l'envenimer : les deux gentilshommes s'étaient juré une haine mortelle. Quand un jour le Seigneur de Boulaere rencontra son adversaire sur le chemin de Ninove, à quelques pas de ses domaines, il se précipita sur lui, le terrassa et l'acheva cruellement.

Ce meurtre clôt l'histoire des Seigneurs de Hunneghem. Dorénavant pendant cinq siècles, le nom de leur alleu ne sera plus employé que pour désigner l'église et la paroisse érigée en cet endroit.

Il apparaît avec cette signification en 1081. Dans un acte, daté de cette année, Gérard II évêque de Cambrai accorde à l'abbaye des Bénédictins de Grammont : « *altare de Hunneghem cum appenditiis suis* » c'est à dire les offrandes faites dans l'église de Hunneghem. (1)

En 1096, l'évêque Manasses, venu à Grammont pour consacrer l'église de l'abbaye, renouvela les donations de son prédécesseur. Le nom de Hunneghem reparait alors dans un remarquable document cité par Van Waesberghe dans son « Gerardimontium » (p. 148). Nous le lisons une troisième fois dans un acte émané en 1142 de l'évêque Nicolas, un des successeurs de Gérard II et de Manasses sur le siège de Cambrai. (2)

Par ces libéralités successives les prélats aimaient à reconnaître les services éminents que l'abbaye rendait à leur diocèse. Ils assuraient en même temps l'administration des sacrements et la célébration régulière des offices à Hunneghem qui, depuis les temps les plus reculés, était une des églises paroissiales de Grammont.

L'antique oratoire perdit ce titre lorsqu'en 1515 le pape Léon X, à la demande de l'empereur Charles Quint, l'annexa à l'abbaye avec les églises de Sainte Catherine et de Saint Barthélemi. Seule, cette dernière, garda les droits et privilèges paroissiaux (3).

(1) Miræus Opera diplomatica et historica T. I p 513. — de Portemont T. II page 176.

(2) Miræus Opera diplomatica et historica T. I p. 530.

(3) de Portemont. T. II. p. 217 et p. 248.

Un acte dressé par le notaire Paulus de Beka et conservé aux archives de l'Etat à Gand nous apprend qu'en l'année 1518 maître Walterus de Novavilla, autrefois curé d'Overboulare, obtint du pape Léon X la faculté de cumuler avec la charge pastorale de Saint Barthélemi celle de chapelain de Hunneghem et de Sainte-Catherine. La prise de possession solennelle de ces trois bénéfices est décrite en détail dans cette pièce remarquable rédigée le 21 Janvier de l'année précitée. (1)

Quoique reléguée dorénavant au rang de chapellenie (2) Hunneghem resta l'une des chapelles les plus fréquentées de la ville, grâce à une Vierge miraculeuse dont la renommée s'étendait au loin.

Les Souverains Pontifes avaient ouvert les trésors des indulgences pour ceux qui viendraient s'agenouiller devant cette Madone et au témoignage de Sanderus (*Flandria Illustrata* T. III) chaque année, pendant le temps du carême, de nombreux pèlerins accouraient vers ce sanctuaire de Marie. Ce concours de peuple nous est témoigné encore par une des stipulations de l'acte de cession de l'église aux Bénédictines en 1624. Il y est dit, qu'elles ne pourront entrer en possession de ce sanctuaire qu'à la condition qu'il « sera tousiours ouverte durant le service divin, tant les dimanches, festes, que aultres jours fériaux, pour par les dévotes personnes y pouvoyr offrir au bon Dieu et à la benoïste Vierge leurs vœux et bonnes prières. »

Ce qui établit davantage la renommée de Notre Dame de Hunneghem au moyen âge, c'est, qu'on la trouve inscrite sur la liste des pèlerinages qui, en ces temps de foi, étaient imposés par les tribunaux en punition de certains délits.

Pour des crimes graves, on condamnait aux lointaines pérégrinations de Rome, de Saint Jacques de Compostelle, de Jérusalem; pour des transgressions plus légères, on assignait un voyage de pénitence à un sanctuaire du pays. (3) Notre église était un de ceux-là. Dans le code pénal de la « vierschare » de Sinay et de Belcele, au pays de Waes, on lit ces mots : « de bedevaert van onser Vrouwe van Hunneghem en van Sente Adriaen te Gheerontsberghe. »

Depuis le jour où le vénérable sanctuaire cessa d'être église paroissiale, les chroniques gardent le silence à son sujet jusqu'à l'époque de l'hérésie luthérienne. En ces tristes années les parti-

(1) Inventaire des archives de Grammont par D'Hoop p. 108. n° 310.

(2) Voyez dans De Vos : *Onser Liever Vrouwen Hospitaal van Geeraardsbergen* » page 340 un extrait des comptes de l'abbaye de S. Adrien au sujet d'une rente des chapelains de Hunneghem.

(3) cf. *Revue Bénédictine*: 1890. Les pèlerinages judiciaires.

sans exaltés de la Réforme protestante rallièrent autour de la bannière de la révolte la lie de la population et parvinrent à remplir rapidement les cadres d'une armée redoutable qui parcourut notre pays, semant partout les ruines et la désolation, détruisant sur son passage dans une haine insensée les chefs-d'œuvre par lesquels plusieurs générations d'artistes avaient traduit leur foi et leur piété.

Grammont n'échappa point à cette rage sacrilège : les gueux se présentèrent devant ses murs dès 1566, mais, grâce à la courageuse défense organisée par Barthélemi Piens, leur vandalisme se borna pour cette fois au sac de l'église Saint Barthélemy.

Rassemblés à la hâte, les bourgeois de la ville vinrent mettre un terme à ces excès et chassèrent les iconoclastes. Douze ans plus tard, le 2 Novembre 1578, les hérétiques firent une nouvelle apparition et cette fois il ne rencontrèrent plus la même résistance : Hunneghem avec toutes les autres églises de la ville se vit envahie par ces forcenés qui y brisèrent toutes les images qu'on n'avait pu dérober à leur fureur. Le 1^{er} Avril de l'année suivante ils revinrent encore et non seulement pour saccager et piller mais pour gouverner. Ils établirent une garnison en ville, firent une levée de conscrits pour renforcer leur armée et nommèrent des magistrats à leur dévotion.

Un des premiers actes de ces nouveaux maîtres fut de décréter que toutes les cloches des églises seraient enlevées et fondues pour être converties en canons. Les clochettes de Hunneghem, il ne faut pas en douter, partagèrent le sort des splendides bourdons dont Louis IX avait gratifié l'abbaye de Saint Adrien, par dévotion à ce martyr.

Secourus et abandonnés tour à tour par les troupes espagnoles, les Grammontois, incapables de résister plus longtemps aux attaques des réformés, prirent le parti de quitter leur ville natale, plutôt que de rester plus longtemps les témoins impuissants et muets des entreprises des gueux. En masse, ils abandonnèrent la cité pour s'en aller chez leurs voisins du Hainaut, restés catholiques, attendre le retour de jours meilleurs. Ce ne fut qu'en 1584 qu'ils rentrèrent dans leurs foyers. Il ne retrouvèrent que des ruines : cinq années après leur retour, il n'y avait encore que 163 maisons habitables, tant avait été cruel le vandalisme des hérétiques et des légionnaires établis en cette ville pendant ces malheureuses années.

Toujours fidèles à leur Dieu, les Grammontois ne s'attachèrent pas seulement à la reconstruction de leurs demeures, ils s'efforcèrent aussi de restaurer leurs temples dévastés. Quand cette œuvre de

relèvement matériel fut achevée l'Eglise vint la consacrer par une réconciliation solennelle. Le 15 Septembre 1594, il en fut ainsi pour Hunneghem. En ce jour, Monseigneur Jean Lesley (1), évêque de Ross en Ecosse, vint y accomplir, le touchant et grave cérémonial de la réconciliation.

Près de vingt ans plus tard nous trouvons une fois encore Hunneghem mentionné dans un travail historique sur Grammont, notamment au supplément de la « Vie de saint Adrien » de Dom Ruteau. Le savant Bénédictin y rapporte qu'à l'issue d'un procès de douze ans l'abbaye de Saint Vaast dût restituer aux moines de Grammont une insigne relique de leur patron. Ce saint trésor fut déposé, le 2 Février 1623, en l'église de Hunneghem en attendant que le prélat, escorté des magistrats de la ville et d'une foule immense, vint le chercher processionnellement.

C'est le dernier fait que nous avons pu annoter dans l'histoire de ce sanctuaire jusqu'au jour où il vit surgir à son ombre les cloîtres d'un monastère de filles de saint Benoit.

(1) On avait dû recourir à un prélat étranger à cause de la vacance du siège métropolitain de Malines dont dépendait la chrétienté de Grammont depuis l'érection des nouveaux évêchés dans les Pays-Bas en 1559.

CHAPITRE II.

Fondation du monastère de Hunneghem.

PENDANT les premières années du XVII^e siècle un grand nombre de monastères bénédictins de la Lorraine furent régénérés grâce à la création de la congrégation des SS. Vanne et Hydulphe, qui y fit refleurir la discipline et la ferveur des premiers siècles.

Les maisons de l'Ordre de saint Benoît en Belgique subirent l'influence salutaire de ce renouveau de vie régulière et plusieurs abbés s'efforcèrent de rattacher leurs communautés aux abbayes réformées. Ils se heurtèrent à l'opposition des pouvoirs publics et se virent forcés de renoncer à ces projets d'union. Le prélat de Saint Denis à Brocquerois, Dom Henri de Buzegnies, conçut alors la pensée de susciter une réforme bénédictine belge modelée sur celle des SS. Vanne et Hydulphe, sous le vocable de « Congrégation de la Présentation de Notre-Dame. » (1)

Le religieux éminent qui en ces jours présidait aux destinées de l'abbaye de Saint Adrien à Grammont était appelé à avoir une part de choix dans cette œuvre de relèvement de l'esprit bénédictin parmi ses confrères. Dom Gaspard Vincq, en effet, avait été le Prieur de Henri de Buzegnies quand celui-ci était encore abbé de Grammont. Lorsqu'en 1613 il succéda au nouveau prélat de Saint Denis il resta uni de cœur à son ancien supérieur et s'offrit à lui comme un allié fidèle pour mener à bonne fin la grande œuvre projetée.

Il n'avait pas seulement l'ambition de faire refleurir l'antique discipline parmi ses frères; il désirait aussi voir surgir des communautés de religieuses bénédictines observant dans toute leur primitive rigueur les sages prescriptions laissées par saint Benoît à Scholastique et ses premières compagnes.

(1) Beaucoup d'auteurs, tels que de Portemont, Wauters, Helyot l'appellent erronément congrégation de S. Placide. Dom Berlière consacra à cette réforme une série d'articles très intéressants dans la *Revue bénédictine* en 1896 et 1897. Il y rappelle l'influence de ces monastères réformés sur les Bénédictines et notamment sur le monastère de Hunneghem.

Or, à cette époque, une réforme des Bénédictines s'était établie en France aux côtés de celle de SS. Vanne et Hydulphe. Une femme remarquable, Florence de Werquignœul, après avoir été successivement chanoinesse de Moustier et Cistercienne de Flines, était parvenue en l'an 1603 à fonder un monastère bénédictin réformé à Douai sous le nom de Paix Notre-Dame. Les supérieurs ecclésiastiques avaient reconnu l'opportunité de cette entreprise en donnant en 1605 à la fondatrice la bénédiction abbatiale.

Une noble demoiselle d'Arras, Claire de la Vacquerie, connue de Dom Vincq, appela son attention sur l'œuvre de Florence Werquignœul et éveilla en lui le désir d'appeler à Grammont quelques religieuses de la Paix Notre-Dame. Mademoiselle de la Vacquerie les lui obtint facilement à la condition qu'il pût les établir convenablement. En sa qualité de curé primitif de la ville, privilège attaché à la crosse abbatiale de Saint Adrien, Dom Vincq disposait de la collation de la chapellenie de Hunneghem. Il crut que ce sanctuaire vénérable ne serait que mieux gardé en devenant église de communauté et il le choisit pour la nouvelle fondation. Sur ses conseils, sa noble coopératrice et le Père Basile Cavois, carme d'Arras et fondé de pouvoir des religieuses, adressèrent une requête au Magistrat de Grammont pour obtenir licence d'ériger un monastère en cette ville. Cette supplique, présentée au conseil des notables le 9 Décembre 1623, y recut un accueil favorable. Le 26 Janvier 1624 l'acte suivant fut inséré au Livre des Résolutions du collège scabinal (II. p. 39) :

A tous ceulx quy les presentes verront, Bourgm. et echevins de la ville de Grandmont saluut et scavoir faisons que ayant recognu le grand désir et recu les supplications de frere Basile Cavois religieux carme d'Arras et de damoiselle Claire de la Vacquerie au nom de certaines vertueuses et devotes damoiselles jeunes filles pour obtenir le don et accord de la place, eglise et cymetiere de N^{re} Dame de Hunneghem afin d'employer lad^e place en l'erection d'un cloistre a l'honneur de Dieu et de la Benoiste Vierge Marie soubz la regle de Monsieur S. Benoist reformée, apres meure deliberation et advis a cest effect a l'assamblee des nobles, notables et conseil d'icelle ville, en plein college prive, avons trouvé bon d'accorder et octroyer aultant qu'en nous est et nous peult toucher lad^e eglise et place soubz les conditions, modifications et reserves suivantes, ensuyte aussi de la representation nous faict par Monsieur le Reverend Pere en Djeu Gaspard Vincq, prelat de S. Adrien, lesquelles conditions les frere Basile et Da^{le} de la Vacquerie acceptent par et au nom des d^{es} filles. C'est

a scavoir quycelluy cloistre sera et demeurera soubs la disposition de Monseigneur l'archeveque de Malines et que le revenu de lad^e Eglise avecq les fondations d'obits ainniversaires et tous aultres revenus seront reserves pour estre appliquez tant en profit que charge a l'eglise de S. Barthelemi ce patron de la ville, que pardessus les bastiment quelles desirent en prendre seront tenus de se doter tellement quelle puissent vivre sans quelque charge presentement ou cy après de ceste ville ou pays d'Alost, de mesme que lad^e eglise retiendra son nom en l'addition de ce mot la Paix de N^{re} Dame de Hunneghem et que icelle eglise sera ouverte tant les Dimanches et festes que jours feriaux autant que le jour le permettra tant pour l'este que le temps d'hiver pour par les devotes personnes offrir au bon Dieu et a la benoiste Vierge Marie leurs vœux et bonnes prières.

Les dictes filles seront libres d'admectre ou non admectre la sepulture en leur eglise. En cas quelles l'accorderait sera paye le droit d'ouverture et closture de la fosse sans que lon ne sera tenu de y celebrer le service et les funerailles sy lon ne veult. Et que sy ainsy est que l'on desirerait y estre chantee quelque messe ce se fera par elles en leur façon ordinaire avec leur chap^{elle}.

Quant est de l'enterrement sur la cymentiere vers le septentrion, lesd^{ts} Bourgm^{re} et Echevins la reservent sans pareillement estre tenus a service et funerailles au lieu et pourquoy loffice se pourra faire en la paroisse de S. Bartholome. Les d^{es} filles demeurant libre en ce qui sera de leur vocaon religieuse en cest endroyt sans entendre le chant des cure et clerge et le son de la cloche qui conviendroict faire pour toutes eglises laquelle cloche y demeurera seulement pour être sonnee a l'heure de leurs offices et pour certains aultres œuvres pieuses et lors quelles admectront sepulture en leur eglise que l'on en desirera le son.

Icelle mesme cloche accordent les d^{es} filles de l'entretenir en lestat qu'elles la trouvent et venant à se casser, la retablir a leurs frais et depens sans lamoinrir ou diminuer et comme annuelement aux S^s jours des rogations lune des stations est en lad^e eglise de Hunneghem, elle se reservera pour la plus grande dévotion du peuple la continuâcon d'icelles serat a tousiours durant laquelle se sonnera la cloche de bienseance.

Ainsy faict et passe par Charles van Eechaute dict Grimberghe schiër de Pumbeke Bourgm^{re}.

Frans d'Ydeghem aussi schiër de Pumbeke etc en Ideghem.

Guillaume Damman pareillement schiër.

M^{re} Philippe de Rautere Licentié es loix.

Martin van Aultre.

Jean Rasschaert et Jean Baptiste de Bave eschevins de lad^e

ville de Grammont. Le XXVI^e Jour de Janvier lan de grace mil six cent et vingt et quatre. (1)

Le même jour, Dom Vincq remit aux mandataires des Bénédictines l'acte suivant par lequel il leur donnait jouissance de l'église de Hunneghem : « Ce Jourd huy, le XXVI jour de Janvier l'an de grace mil six cent vingt et quatre, nous est venu trouver le venerable pere Basile Cavrois, carme du couvent de la ville d'Arras, de la part et au nom de quelques vertueuses et devotes jeunes damoiselles desireuses de consacrer et leurs corps et leurs biens a Dieu nous suppliant que leur voudrions et a ces fins donner et transporter l'église vulgairement nommee N^{re} Dame de Huneghem soub patrons titulaires néanmoins de S. Amand et S. Vaast pour y bastir et eriger a leurs frais et despens un monastere reforme a l'honneur de Dieu et de la benoiste Vierge Marie soub la Règle du bienheureux Pere S. Benoit.

Nous doncq Gaspar, abbe de S. Adrien et cure primitive de toutes les eglises de la ville de Gerarmont, vu la supplication du susdt pere Basile Cavrois avons assemble n^{re} chapitre au son de la cloche, cest a scavoir Dom Hugues Datis prior, Dom Pierre Moreau, Dom Pierre Carroles supprior, Dom George Lefrancq, Dom François Rodolphe M. noviciorum, Dom Jacques Mouls, Dom Pierre Paielle, Dom Adrien Van der Elst, Dom Sebastien de Ramaix, Dom Martin Lebrun auxquels ayant propose la requete dudt pere Basile Cavrois et ensemble une missive a ces fins de tres vertueuse Mademoiselle Claire de la Vacquerie demurant en Arras qui nous en avait tant par lettre que de bouche plusieurs fois instamment requis, apres avoir meurement pensé et délibéré tous unanimement et librement ont respondu et conclu quels quictoint, cedoint et transportoint come par les présentes nous abbe et religieux susdits quictons, cedons et transportons lad^e eglise de N^{re} Dame d'Huneghem avec la cloche et appartenances d'icelles au profit des susd^{es} jeunes demoiselles pour jouyr par icelles et celles qui les succederont, comme nous avons fait jusque a present, aux fins de bastir et dresser un monastère comme dict est a condition toutefois que nous nous reservions tous les biens et fruits de benefice fonde au grand autel ou chapelle de Huneghem par heureuse mémoire Leon X^e annexees et incorporees aux biens de notre monastère de S. Adrien et desquels avons tousiours paisiblement jouy et tousiours a present et que les cappelainies n'y seront transporte

(1) Une autre formule des conditions de la cession de l'église ne différant de celle-ci que par la forme est publiée par de Portemont : « Recherches etc. » Tome II p. 258.

ailleurs de notre patronat en cas que icelles ne puissent estre incorporées par les d^{es} jeunes Damoiselles religieuses futures de Huneghem et a condition encore que pour notre droict de patronat retirons à ladvenir la moytie des cires et luminaires des enterremens et services de tous ceulx et celles qui cy apres seront sepultures et que pourrons nous abbe et religieux aller avec le clerge et peuple de cette ville processionnellement en lad^e eglise de Huneghem en la 3^e ferie des Rogations et y chanter solennellement la S. Messe et y tenir chœur.

Ce que tout led^t pere Basile Cavois au nom des S^{es} Damoiselles at accepte et accepte et par ces p^{ntes}; bien entendu que tout ce que dict et se fera avec conge et approbation de Monseigneur le Reverendissime et Illustre Archeveque de Malines superieur ordinaire de nous susd^{ts} abbe et religieux de S. Adrien.

Actum en n^{re} monastère de S. Adrien le jour et an que dessus et en signe de vérité avons signé cette présente donation et transport muny de nos sceaux.

Gaspar abbe de S. Adrien, Hugo Datis prior, Petrus Moreau, Petrus Carroles, Georgius Lefrancq, Franciscus de Rodolfis, Petrus Pavelle, Adrianus Van der Elst, Sebastianus de Ramaix, Martinus Lebrun.»

Le lendemain, l'abbé de Saint Adrien annonça cette décision de son chapitre ainsi que la visite du Père Cavois à l'archevêque de Malines, qui, comme Ordinaire du diocèse, devait donner son consentement à la fondation. (1)

Tandis que ces négociations se poursuivaient les évènements se précipitaient. L'abbé de Saint Denis, mortellement malade, avait en Septembre 1623 mandé près de son chevet son collègue de Grammont, et, en homme qui se sent mourir, l'avait supplié d'achever l'œuvre de la réforme. Peu de temps après, Dom de Buzegnies mourut et ses moines supplièrent l'abbé de Saint Adrien de prendre la place de leur prélat défunt. Longtemps Dom Vincq résista, mais les instances des religieux de Brocqueroy furent telles qu'il finit par céder et se laissa installer sur le trône abbatial de l'ami qu'il pleurait.

Ce changement eût pû à jamais anéantir le projet de l'établissement des Bénédictines à Grammont. L'éloignement de cette ville, le surcroît d'occupations qu'entraîne toute entrée en charge, le fait surtout d'être placé à la tête du mouvement de réforme inauguré par Henri de Buzegnies, tout cela conspirait pour éloigner de l'esprit de Dom Vincq le projet de fondation d'un monastère à Grammont.

(1) Lettre du 27 Janvier 1624 aux archives de l'évêché à Gand.

Heureusement, celui qui hérita de sa crosse hérita aussi de son zèle, de ses désirs, de ses projets. Dom Martin Lebrun, le nouvel abbé de Saint Adrien, se révéla dès les premiers jours de sa prélature comme un protecteur intelligent et dévoué des religieuses appelées en Belgique par son prédécesseur. (1)

Florence de Werquignœul avait désigné pour cette fondation deux religieuses de la filiale de son abbaye fondée à Arras sous le nom de Paix de Jésus : la Sœur Anne de la Croix et la Sœur Marie-Madeleine des Masures. La première fut désignée pour être supérieure. Née en Angleterre, en 1584, de la famille des Seudamor, (2) elle avait, à l'âge de vingt et un ans fait profession à la Paix Notre-Dame de Douai et avait été une des fondatrices du monastère d'Arras. Elle s'était signalée à l'attention de ses supérieures par sa piété exemplaire, son esprit judicieux et pratique.

On conserve parmi les archives de Hunneghem trois méditations dûes à sa plume. Dans un style simple, mais grave et insinuant, elle y commente l'éloge que l'Eglise fait de S. Benoît en lui appliquant ces paroles : « *Amavit eum Dominus et ornavit eum, stolam gloriæ induit eum et ad portas paradisi coronavit eum* » Elle unissait à cette pondération et cette ferveur une qualité éminemment précieuse pour une supérieure : un inlassable dévouement au bien de ses sujets. Mère, elle l'était dans toute la force du terme pour les filles confiées à ses soins, et, son cœur avait pour elles des délicatesses excessives aux yeux de ceux qui ne comprennent pas la charité toute divine qui les inspirait.

(1) Quoique sa nouvelle charge le forcât à laisser à Martin Lebrun l'achèvement de son œuvre à Hunneghem, Dom Vincq n'en resta pas moins le bienfaiteur constant et dévoué des Sœurs. Ce fut lui qui paya leur frais de voyage et d'établissement et qui fournit une partie de l'ameublement de l'église et de la sacristie. Chaque année de royales aumônes étaient expédiées de S. Denis à Hunneghem. De plus, comme le note le livre des donations, « le R^d Père en Dieu Dom Jaspar Vincq, prélat de S. Denis, a continué depuis notre entrée en Grandmont qui fut l'an 1624 jusque a l'an 1641 de donner tout le poisson tant les harrens, moules et saulmons, come ausi les espice et fruct de caresme. Il a payé l'apoticaire et le docteur pour tout les religieuses lespas de 16 ans. Jt. toute la chair que les malade usoint aucune tous les jour. » Devenu abbé de S. Pierre à Gand, Dom Vincq se souvint encore toujours de ce monastère d'Hunneghem qu'il considérait comme son œuvre et il continua ses largesses pour le couvent, souvent en détresse, en ces malheureuses années.

(2) Le nom de la fondatrice de Hunneghem a été souvent fort maltraité par les auteurs. Van Gestel et de Portemont l'appellent « *Escudamour* », Van Bossuyt « *Exiudamour* » Parenty dans la vie de Florence de Werquignœul : « *de Sandamor* » Barbier (Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique T. XIV p. 113) copie dans une lettre de l'abbesse de Douai : « *Anne Seudamor* ». Une nécrologie conservée à Hunneghem et une contemporaine de la Sœur, auteur de la vie anonyme de Florence de Werquignœul (1733) écrivent « *Seudamor*. » Nous avons adopté cette dernière orthographe comme la plus autorisée.

« Elle aymoît ses religieuses, dit la chronique, pour l'amour qu'elle portoit à Dieu, elle les aymoît en Dieu et Dieu en elles, estant preste de les secourir et assister en toutes leurs nécessites corporelles et spirituelles » Quand les sœurs étaient souffrantes elle voulait les soigner de sa main et bien des fois elle se levait la nuit pour aller voir si rien ne leur manquait. Elle était plus compatissante encore pour leurs peines spirituelles et de nuit comme de jour elle était prête à prodiguer ses conseils et ses consolations. « Ma fille, disait elle un jour à une jeune religieuse souvent tourmentée par d'horribles tentations, venez me trouver quand vous le voulez, fût-ce au milieu de la nuit. Vous n'avez qu'à me dire: « Notre mère, celle que vous aimez est malade. C'est ainsi que Marthe et Madeleine sollicitaient les consolations de Jésus. Je me lèverai aussitôt pour venir à votre secours. »

Cette tendresse cependant n'était pas une sentimentalité malade qui eût pu compromettre le gouvernement de la Mère Anne. A côté de sa bonté se dressait une inflexible exigence pour la régularité, elle savait se montrer sévère à l'égard de celles qui avaient besoin d'être retenues plus vigoureusement dans les sentiers de l'observance « ne laissant passer nul faute sans correction et pénitence. »

Ces qualités que nous verrons encore apparaître dans une lumière croissante dans le cours du récit justifiaient bien le choix de l'abbesse de Douai et permettaient à celle-ci d'envisager avec confiance le succès de la mission confiée à la jeune supérieure.

L'évêque d'Arras avait confirmé le choix de Dame Florence et accordé aux deux religieuses de la « Paix de Jésus » l'autorisation de quitter leur monastère. Le 30 Janvier 1624 il écrivit à ce sujet à l'archevêque de Malines la lettre suivante : « Monsieur.

Un certain religieux Carme modere, appelle Pere Basile, du couvent en la ville d'Arras duquel iay bonne cognoissance pour ce qu'estant au siecle il a excerce cure d'ames en mon diocese, m'a expose que l'Abbe de S. Adrien et le Magistrat de Gramont auroint fait donation de lesglise de Nostre Dame de Huneghem situee en lad^e ville, diocese de V^{re} Seig^{ve} Ill^{me} et R^{me}, pour y bastir un monastere de l'ordre des Religieuses de l'ordre de S. Benoist reforme come sera servie dentendre de luy mesme et des conditions cy jointes entre lesquelles iay remarque une avecq grand contentement asscavoir que led^t monastère et religieuses doibvent estre subiectes a V^{re} Seigⁿ Ill^{me} et R^{me}. Tant plus que je suis recherche de permettre que deux religieuses du monastère de la Paix en ceste cité d'Arras ou sobserve exactement la reforme puissent estre transferez pour l'introduire audit lieu en quoy desirant me conformer a v^{re} volonte, je vous supplie de me la faire

scavoir et en cas de l'acceptation et admission requise m'adviser de v^{re} resolution touchant la venue de ces deux religieuses. »

L'archevêque donna son consentement et le 16 Septembre signa les lettres d'érection du monastère. Quatre jours après, le 20 Septembre 1624, les deux religieuses d'Arras arrivèrent à Grammont conduites par le chanoine Lambert de Witte. (1) Elles se rendirent aussitôt à l'abbaye pour solliciter la bénédiction du prélat. Celui-ci, malgré son zèle pour cette entreprise, n'avait pu aménager pour ce jour leur demeure définitive. La possession de l'église de Hunneghem leur était assurée, mais la construction du monastère devait encore être commencée. En conséquence, l'abbé avait fait préparer aux Sœurs un asile dans le voisinage de Saint Adrien. Une maison connue sous le nom de « In den Haen » était mise à leur disposition, jusqu'à ce que les travaux d'édification de leur couvent fussent achevés.

La prise de possession de cette demeure provisoire se fit solennellement, le lendemain même de l'arrivée à Grammont. En ce jour, 21 septembre 1624, fête de saint Mathieu, Dom Lebrun célébra une messe pontificale en l'église de son abbaye pour attirer les bénédictions divines sur la fondation. Après avoir adressé un touchant discours aux religieuses, il les conduisit processionnellement à leur nouvelle résidence.

A peine les religieuses y étaient elles installées que déjà, en la fête de Saint Michel, une postulante fit son entrée parmi elles. C'était une jeune fille de 24 ans, Adrienne Vincq qui, au jour de la Présentation de la Très Sainte Vierge, reçut avec l'habit bénédictin le nom de Sœur Adrienne Française.

Cinq semaines plus tard une autre candidate, Suzanne Cristel, vint s'offrir à la Mère Anne. Depuis de longues années cette bonne âme s'était consacrée à Dieu dans l'abbaye voisine de Beaupré, mais le désir d'embrasser un genre de vie plus austère dans la réforme de Florence de Werquignœul lui avait fait solliciter et obtenir la permission de changer de couvent. Malgré ses 50 ans, elle recommença vaillamment son noviciat et porta, à partir du mois de Février, suivant le nom de Sœur Scholastique de St Bernard.

Pendant les sept années qu'elle vécut dans sa nouvelle communauté, cette fervente religieuse donna des preuves nombreuses de la droiture de ses intentions en entrant dans ce nouveau monastère. Sa notice nécrologique ne tarit pas en éloges sur son esprit de prière, d'observance et de charité. Dieu la combla de

(1) Cet ecclésiastique était porteur d'une lettre de son évêque pour l'archevêque de Malines. Ce document est conservé avec celui que nous venons de citer aux archives de l'évêché à Gand.

grâces extraordinaires et récompensa ses efforts et ses supplications en lui accordant un trépas de saint qui, au témoignage de l'annaliste, « fut à vray dire une mort d'amour, son esprit s'envolant joyeusement cōme entre les bras de son cher et bien-ayme Sauveur qu'elle aymoît tant. »

Le 25 novembre 1624, fête de sainte Catherine, fut une date mémorable pour les religieuses. Dom Lebrun, délégué à cet effet par l'archevêque de Malines, (1) posa en ce jour la première pierre des bâtiments, après la célébration d'une messe solennelle pour attirer les bénédictions divines sur les travaux.

Ceux-ci, en effet, étaient importants. Il ne s'agissait pas seulement d'édifier une habitation pour les religieuses ; l'église, elle aussi, devait subir des modifications considérables.

Jusque là elle avait eu la forme d'une croix latine portant en son milieu une tour en maçonnerie. Ce clocher fut démoli et remplacé par une tourelle en bois ; les deux bras du transept furent supprimés ; plusieurs fenêtres furent bouchées. Une partie de la nef fut transformée en chœur des religieuses et séparée du reste de l'église par un mur et une grille.

Nous devons à la vérité reconnaître ici que le mauvais goût de l'époque conspira en ce travail avec la modicité des ressources, pour enlever à l'antique sanctuaire le cachet artistique qu'il avait eu jusque là et que des vestiges trop rares laissent encore soupçonner de nos jours.

Tandis qu'on préparait de la sorte avec empressement une demeure aux Sœurs, le Seigneur affermissait de son côté l'œuvre nouvelle en suscitant de généreux bienfaiteurs et en envoyant successivement de bonnes postulantes.

Les registres du couvent nous apprennent en effet qu'en ces premiers temps, sur une requête présentée par le baron de Boulers, l'archiduchesse Isabelle envoya une aumône de cent florins pour l'érection du monastère et que l'archevêque de Malines et l'abbé de Liesses imitèrent la munificence de la pieuse gouvernante des Pays-Bas en versant à leur tour leur obole dans les mains des Bénédictines. Ces exemples venaient d'en haut ; ils suscitérent un beau mouvement de générosité en faveur du nouveau couvent : des dons nombreux permirent de hâter les travaux.

C'était bien nécessaire. La communauté naissante commençait à être à l'étroit dans sa demeure provisoire car deux jeunes filles venaient d'être admises encore à partager les labeurs, les fatigues et les ennuis de la fondation.

(1) Lettre de Mgr. Jacques Boonen à la prieure de Hunneghem (18 Novembre 1624) conservée aux archives du couvent.

Nous ne sommes pas parvenus à découvrir la date exacte de la prise de possession du monastère actuel, mais nous savons qu'elle fut signalée par un acte de piété et d'humilité dont la mémoire mérite d'être conservée à la postérité.

D'un commun accord les religieuses décidèrent d'échanger le titre de « Dame », porté habituellement dans les monastères de l'époque, contre le nom plus modeste de « Sœur ». Anne de la Croix, se souvenant de sainte Thérèse proclamant la sainte Vierge supérieure du monastère de l'Incarnation, ne voulut point solliciter la bénédiction abbatiale. Se contentant du titre de Prieure elle proclama la Reine du ciel abbesse de sa communauté qu'elle consacra solennellement à Marie.

Lorsqu'en 1894 Mr Bert dota l'église de Hunneghem de belles peintures murales, il fit de cet édifiant souvenir le sujet de son tableau principal. Il y représente la première supérieure de Hunneghem offrant la crosse abbatiale à la Mère de Dieu. Chaque année, le 8 septembre, fête de la Nativité de la sainte Vierge, les religieuses remémorent, par une touchante cérémonie, ce bel exemple que lui léguèrent ses fondatrices. En cette fête, la Prieure, entourée de toute la communauté, lit devant l'image de Marie cette touchante consécration :

« Très auguste Impératrice du ciel et de la terre, très sainte Mère de Dieu et notre illustre Mère Abbessse, nous voici prosternées aux pieds de votre divine Maternité pour vous remercier très humblement de toutes les grâces dont cette sainte maison a été favorisée du Très-Haut par votre puissante intercession, comme aussi de l'honneur que nous avons de célébrer cette fête anniversaire où elle s'est mise sous votre domaine. Nous vous prions, ô divine Princesse, avec tout le respect possible, de nous prendre de nouveau sous votre protection, quoique nous en soyons indignes ; regardez-nous des yeux de votre miséricorde et détournez de nous les traits que l'ennemi infernal pourrait lancer contre nous ; ne permettez pas, ô divine Dame, qu'aucune de nous se perde mais obtenez-nous de votre très cher Fils la précieuse grâce d'une véritable conversion, qu'il allume dans nos cœurs son divin amour et un zèle ardent pour l'accomplissement de sa divine volonté ! Ne rejetez pas, ô notre divine Mère Abbessse, les très humbles supplications de vos filles qui se dévouent entièrement à votre service ; prenez-nous sous votre protection pendant le cours de cette vie mortelle et protégez-nous à l'heure de la mort, afin qu'après avoir payé ce tribut à la nature, nous ayons le bonheur de louer et bénir dans l'éternité bienheureuse Jésus, votre divin Fils, qui vit et règne avec le Père et le Saint-Esprit, dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

CHAPITRE III.

Les Débuts.

Les nouvelles habitantes de Hunneghem avaient suivi une heureuse inspiration en choisissant comme abbesse de leur monastère la puissante et clémente Souveraine du ciel. Ce patronage auguste leur permettait d'augurer pour leur communauté un avenir riche en bénédictions et protections célestes. Toutefois leur confiance dut passer par le creuset de l'épreuve.

Extrême fut la détresse des Sœurs aux débuts. « La pauvreté estoit sy grande au commencement en nostre couvent, dit une des chroniques, que nous n'avions point d'autre nourriture que des racines et legumes de poids et febves maigrement accomodez, a grand paine pouvait on discerner s'il y avoit du bure sy peu qu'il y en avoit, nous n'avions point pour acheter du vinaigre, nous les accomodions avec des surelles. On n'achetoit jamais du poisson de mer ou de douces eaux, rarement des œufs ormis quelquefois un peu de moules et harens et ce seulement en caresme et en advent... nostre pauvreté estoit si extrême les trois premier années, a rayson que le peu qu'on recevoit on l'emploisoit au bâtiment de nostre couvent, que Mons^r le R^d Prelat de S. Adrien nous donnoit tout nostre pain comme aussy la biere. »

A cette rareté de ressources s'en ajoutait une plus compromettante pour l'avenir de la communauté. Les postulantes se faisaient attendre et l'on étoit à peine en nombre pour chanter l'office divin. La Mère Anne de la Croix étoit affligée de cette pénurie de sujets que son humilité profonde lui représentait comme un châtement de sa vie trop peu parfaite. Elle prenoit alors prétexte de cette situation pour obtenir de son confesseur la permission de multiplier ses pénitences et ses humiliations. Un jour, à l'heure où les Sœurs se rendaient au réfectoire pour prendre leur repas, elles trouvèrent une religieuse étendue de tout son long devant la porte, pour être foulée aux pieds par celles qui entraient. Elles reconnurent leur supérieure malgré la précaution que celle-ci avait prise de cacher entièrement son visage : elle avait oublié, la bonne Mère, que le voile le plus usé de la

maison, qu'elle revendiquait habituellement pour elle, devait la trahir. Les religieuses ne voulurent point se prêter aux désirs d'abjection de leur Prieure et la supplièrent de se lever; ce qu'elle ne fit qu'avec grand regret et grande confusion d'avoir été ainsi surprise dans cette mortification.

Ces abaissements volontaires de la pieuse supérieure attirèrent les regards de Dieu sur le monastère, d'autant plus qu'ils étaient accompagnés de continuelles supplications à Celle que les saints nomment la « Distributrice des dons du ciel ». En la Mère Anne devait se vérifier la parole de nos Livres saints : « L'oraison de l'âme qui s'humilie pénètre les nuages et ne se retire point du trône de Dieu jusqu'à ce qu'Il l'ait exaucée ». La Prieure de Hunneghem l'expérimenta d'une façon spéciale en un de ces jours où Marie donne plus largement : à la fête de la Présentation. Une maladie inquiétante la retenait au lit depuis quelque temps déjà. Entendant en cette solennité sonner vêpres, la Prieure sent aussitôt la confiance s'élever dans son âme et elle prie la Sœur Adrienne de l'aider à se rendre au chœur. La sainte Vierge, assurait-elle, allait la guérir. Les religieuses ne purent en croire leurs yeux lorsqu'elles virent la Prieure prendre place dans sa stalle, elle que l'on croyait clouée immobile sur son lit de souffrance. Mais leur étonnement s'accrut encore quand la Mère entonna énergiquement le « *Deus in adiutorium* » et après avoir assisté à tout l'office, chanta d'une voix forte les collectes finales. La confiance de la bonne supérieure eut sa récompense. A l'issue des vêpres elle se sentit délivrée de la fièvre qui ne l'avait plus quittée depuis longtemps; et deux semaines après, en la fête de l'Immaculée Conception, son rétablissement était complet.

Mais cette protection de sa Mère du Ciel, Anne de la Croix ne l'éprouvait pas seulement pour elle même : toutes ses filles en avaient leur part.

Des bienfaiteurs nouveaux s'intéressèrent en ces débuts au sort des pauvres Bénédictines. Les abbés de Saint Pierre à Gand, de Liesses, de Saint Ghislain et de Saint Martin, s'unirent à leurs collègues de Saint Denis et de Saint Vaast (1) pour secourir leurs sœurs en détresse. Les abbesses de Beaupré, de la Roze, d'Avesnes, d'Arras et de Douay, imitant les exemples de leurs frères, contribuèrent avec eux à l'achèvement des constructions et à l'entretien des religieuses. Bientôt autour du monastère des sympathies nouvelles se révèlent. Monsieur Waesberghe, gentilhomme de

(1) Ce vénérable prélat, Dom Philippe Caverel, avait donné quatre mille florins pour la construction du monastère. Son nom se trouve en tête de la liste des bienfaiteurs au registre des donations, commencé en 1624.

Grammont, fait don de plusieurs œuvres d'art à l'église et se charge d'une partie des frais du culte ; la noble Demoiselle Marie de Goux, fille du baron de Neygene, lègue outre une somme de deux mille florins de nombreux objets précieux au sanctuaire ; le grand bailli de Boulers fait, avant de mourir, un legs à Hunneghem ; le chanoine Smet donne, outre la dot d'une des premières postulantes, plusieurs verrières du cloître et un tableau représentant sainte Catherine de Sienne.

Plus que tous les autres, les religieux de l'abbaye de Grammont continuent à prodiguer à leurs sœurs des marques d'une charité vraiment fraternelle. Dom Martin Lebrun, en digne héritier des bontés de Dom Vincq pour les Bénédictines se révéla vraiment père pour elles. Non content de se charger pendant trois ans de l'office de confesseur du couvent et d'y envoyer chaque jour un de ses moines pour célébrer la sainte messe il se montra aussi rempli d'une sollicitude paternelle pour les besoins temporels de la maison. Pendant les six premiers mois il supporta tous les frais de la subsistance de neuf religieuses, et, pendant trois ans, il leur fournit le pain et la bière.

Cet exemple entraîna plusieurs de ses sujets à faire des dons à Hunneghem avant leur profession ou à solliciter auprès de leurs parents des secours pour les Sœurs. Ainsi nous lisons au livre des donations que le frère Quintin du Retz, de Lille, novice de Saint-Adrien, légua quatre cents et vingt florins pour l'achèvement du mur de clôture et que Dom Pierre Paielle procura plusieurs objets précieux à l'église. (1)

Tandis que ces auxiliaires providentiels venaient décharger le cœur de la Prieure de soucis sans cesse renaissants, ses inquiétudes au sujet de la vitalité de sa maison se dissipèrent aussi insensiblement.

Plusieurs jeunes filles pieuses vinrent solliciter une place parmi ses enfants, voulant servir plus fidèlement leur Dieu et sauver plus sûrement leur âme sous le joug austère mais doux de la règle réformée de saint Benoît. Huit furent admises pendant les trois premières années de l'existence du couvent.

Elles venaient en leur heure combler les vides que la mort n'allait point tarder à faire dans les rangs des Sœurs.

(1) En 1627, la Mère Anne de la Croix adressa à la cour une requête à l'effet d'obtenir « octroy et licence » d'acheter des fonds de terre et d'accepter des dons legs et testaments. Le 2 Décembre 1627 l'Infante Isabelle fit parvenir au monastère les lettres patentes de Philippe IV, autorisant les religieuses à jouir d'un revenu annuel de quinze cent livres de quarante gros de monnaie de Flandre en rentes rachetables mais non en fonds de terre. Le document royal est conservé aux archives du couvent.

Une jeune novice eut l'honneur d'être le porte-étendard de Hunneghem dans les parvis éternels. Jacqueline du Quesnes, en religion Sœur Florence des Anges, était venue frapper à la porte du noviciat le 13 Février 1628. Elle ne portait l'habit bénédictin que depuis quelques jours lorsqu'un mal sans remède la terrassa sur son lit de souffrances. Quand arriva la semaine sainte, il n'y eut plus d'illusion possible sur l'issue de la maladie. Sœur Florence des Anges le comprit comme les autres et manifesta alors à ses supérieures ses ardents désirs de pouvoir, avant d'aller rejoindre l'Epoux au ciel, s'unir plus étroitement à Lui par l'émission des saints vœux. Sans délai, les pieuses aspirations de la malade furent communiquées à l'archevêque de Malines, qui permit à la jeune vierge de contracter sur son lit de mort l'alliance éternelle avec Jésus.

On apporta le saint ciboire dans la cellule de la mourante. Le prêtre lui donna le saint viatique et, c'est au moment où elle possédait son Bien-Aimé en son cœur, qu'elle prononça avec une allégresse indicible la sainte formule de la profession.

Quelques heures plus tard, elle put consommer son holocauste en rendant doucement sa belle âme au Créateur. C'était le jour même où l'Eglise rappelle à ses enfants le sacrifice suprême de l'Homme-Dieu, le Vendredi Saint de l'année 1628.

Devant la virgine dépouille de leur consœur, les religieuses durent mêler des actions de grâces à leurs larmes. Elles voyaient exaucé le désir manifesté par la chère défunte de pouvoir en ce jour unir sa mort à celle du Maître ; elles étaient assurées de posséder dorénavant une protectrice de leur communauté dans l'éternité, et la pensée du bonheur dont jouissait déjà l'angélique Florence des Anges mettait sur leurs cœurs déchirés un baume de consolation chrétienne incomparablement efficace.

Peu de jours après ce décès, la veille de la Pentecôte, une nouvelle postulante vint prendre la place de Jacqueline du Quesnes. C'était une enfant de douze ans et demi, Grammontoise de naissance, appelée Jeanne Delincq. Son intelligence éveillée, son extraordinaire ferveur lui valurent son admission. Longtemps cependant sa fidélité et sa constance furent mises à l'épreuve par la Mère Anne de la Croix. Après quatre ans seulement on lui accorda l'habit religieux en lui imposant le nom de Placide, l'enfant béni reçu par saint Benoît à l'âge de huit ans.

Pas plus que le Patriarche de Subiaco, la Prieure de Hunneghem n'eut à se repentir de cette réception précoce. Soixante années durant, Sœur Placide du Saint Esprit édifia la communauté de Grammont par une vie religieuse exemplaire, dont une noble candeur constituait la note caractéristique.

Cependant cette simplicité s'alliait à une grande force d'âme qui, par intervalles, prenait des allures martiales. Inexorable pour elle même, la bonne religieuse prétendait jusque dans son extrême vieillesse garder inviolablement tous les jeûnes de l'Eglise et de la règle. A ceux qui lui conseillaient moins de rigueur sur ce point, elle répondait énergiquement : « Je veux mourir en brave soldat, l'épée à la main. » L'ardent amour, qui dès sa tendre enfance l'avait poussée vers la vie claustrale, loin de se refroidir dans le cours des années, ne fit que s'accroître. A soixante-dix ans elle avait pour son ordre le juvénile enthousiasme d'une novice et aurait consenti à tous les sacrifices pour coopérer à l'extension de son institut par de nouvelles fondations. Son cœur, enivré du bonheur de la vie religieuse, éprouvait un besoin irrésistible de communiquer cette félicité à d'autres, elle ne pouvait rencontrer une jeune fille pieuse sans l'exhorter à venir elle aussi goûter combien est suave le joug de Jésus-Christ.

Il n'est pas étonnant que cette petite postulante de douze ans devint la fervente religieuse dont nous venons d'esquisser l'édifiante physionomie. Elle fut en effet dès son noviciat entourée constamment d'un bon nombre de consœurs attentives à répandre autour d'elles le parfum des vertus les plus aimables et les plus solides.

Telle était bien cette Sœur Marie de la Passion entrée huit jours après Sœur Placide. Malgré ses trente-sept ans, elle se laissa former à la vie religieuse avec une simplicité d'enfant et devint bientôt une amante passionnée du Dieu des autels. Déjà dans le siècle cette dévotion solide faisait ses délices. Elle avait voulu, en entrant au couvent, apporter comme don de joyeuse entrée un précieux ostensor et un superbe calice ; mais, elle y apporta surtout un cœur embrasé. Pour veiller, prier et aimer devant le tabernacle, elle employait même le temps des repas quand on le lui permettait. Elle était trop heureuse de pouvoir consacrer à la visite du Bien-Aimé ces instants accordés par la règle à la réfection du corps. A cette source bénie de l'Eucharistie, elle puisa des grâces de choix qui la firent monter, avec une vaillance sans cesse croissante, jusqu'aux âpres sommets de la perfection.

Nous trouvons une preuve de cette affirmation dans sa nécrologie. Elle avait pris, y est-il dit, l'héroïque résolution de se priver de toute boisson, même au milieu de ses maladies longues et cruelles. Quand la fièvre la tourmentait, elle jetait les yeux sur le Christ agonisant et unissait à son « *Sitio* » résigné l'acceptation de la soif brûlante qui la consumait. Quand on la pressait plus vivement de prendre une gorgée d'eau, pour mettre terme aux importunités de l'infirmière, elle acceptait la coupe qu'on lui

tendait, tenait quelque temps l'eau en bouche, mais ne l'avalait jamais.

Sœur Marie de la Passion avait trouvé, dès le début de sa vie religieuse, un constant modèle et soutien de sa ferveur dans une jeune consœur arrivée à peu près en même temps qu'elle à Hunneghem, la Sœur Jeanne Claire. Quoique âgée de 18 ans à peine, cette pieuse fille apparut au monastère comme un exemple de parfaite gravité. La délicatesse de sa conscience lui faisait puiser ce sérieux toujours soutenu dans le souvenir des légères défaillances de son adolescence. Epris de cette belle âme, le Seigneur voulut la purifier des moindres souillures en la jetant dans le creuset des souffrances. De grandes peines d'esprit, des scrupules, des angoisses, des sécheresses furent longtemps le sort de cette fervente Bénédictine. Elle les supporta avec une grande force d'âme, mais sa partie sensible en fut si affectée que de ses yeux jaillirent deux sources de larmes qui ne tarirent plus; elle finit par en perdre la vue. Alors sa vertu parut dans tout son éclat. Loin de se plaindre, elle remerciait le Seigneur de l'avoir rendue aveugle et d'avoir fermé ses yeux aux choses de la terre, pour lui faire mieux comprendre celles du ciel. Elle assurait qu'elle n'eût pas dit un seul « Ave Maria » pour obtenir sa guérison.

On lui offrit la crosse abbatiale du monastère de Saint Amand; elle refusa avec la plus grande humilité cette charge honorable dont elle se jugeait complètement incapable et indigne. Dieu d'ailleurs la destinait à gouverner un jour le monastère de Hunneghem lui-même.

Nous devons forcément commander à notre plume désireuse de retracer ici encore quelques unes de ces édifiantes figures des premières Bénédictines de Grammont. Le cadre tracé à ce travail ne nous permet plus de nouvelles digressions à ce sujet : il est plus que temps de revenir au récit des événements dont le couvent fut le théâtre.

Le premier dont nous devons faire mention réjouit grandement les cœurs des religieuses.

A plusieurs reprises déjà les Bénédictins d'Afflighem avaient donné à leurs sœurs de Hunneghem des témoignages de leur sincère sympathie; plus d'une fois le nom du Prevôt de la grande abbaye revient sur la liste des bienfaiteurs de la communauté. Vers l'année 1630, ces Pères firent aux religieuses de Grammont un don d'une valeur inestimable: c'était une statuette de la sainte Vierge sculptée dans un fragment de la statue qui répondit au « Salve Regina » de saint Bernard par le « Salve Bernarde » resté célèbre dans l'histoire.

Cette précieuse image fut reçue avec une reconnaissance profonde ; et devint l'objet d'un culte suivi. Plusieurs personnes



pieuses offrirent dans la suite des bijoux de valeur pour en orner cette Madone. (1) Quelques uns croient que l'image vénérée encore de nos jours au couvent sous le nom de Notre Dame de Hunneghem n'est autre que ce fragment vénérable de la Vierge d'Afflighem. Nous devons déclarer n'avoir pas trouvé dans les archives des arguments suffisamment concluants pour nous ranger à cet avis, d'autant plus que la grandeur de cette statue et l'inscription qui y est sculptée donnent une présomption contraire.

Peu de temps après la réception de ce don inestimable, la communauté eut à enregistrer un événement bien douloureux : le trépas de sa vénérable fondatrice, Sœur Anne de la Croix. Dès le début de l'année

*Culta Afflighemii Bernardo Virgo MARIA
Audit AVE et SALVE ex iconē Diva 1662 et
Sank van Wunnike fecit*

1634, elle s'était sentie atteinte d'une maladie pénible qu'elle endura, dit son nécrologue, « avec une patience et résignation très grande, ne désirant autre chose sinon que Dieu accompliroit sa sainte volonté en elle. Ainsi ceste belle âme s'en alla vers son Bien-aimé Epoux, auquel elle avoit sy fidèlement servy. » Ce fut le 27 Juillet 1634 que se termina cette belle carrière. La Mère Anne n'avait que cinquante ans, dont vingt neuf avaient été employés au service de Dieu dans la vie religieuse.

Après l'avoir pleurée, les Sœurs se réunirent en chapitre le 10 Septembre suivant à l'effet de se choisir une nouvelle Prieure. Leurs voix se rallièrent sur la Sœur Marie-Madeleine, qui avait

(1) Mademoiselle Jeanne Dumont at donnez a nre dame d'Aflighem une croix d'or et une couronne d'argent et une au petit Jesus (l'an 1662).

Mademoiselle Cornil Ginerol at donnez a nre dame d'Aflighem une croix d'or, il y at a la dit croix 6 diamans (l'an 1662).

Mademoiselle Jeanne de la Reu nous a donne par son testament... plusieurs tours de petites fines perles a nre dame d'Aflighem (l'an 1672).

été la compagne de la Mère défunte, lors de la fondation de la maison et qui depuis treize ans, s'était dévouée sans relâche à ses côtés pour le bien du monastère.

Elle était en charge depuis trois jours quand se présentèrent les délégués de l'archevêque de Malines pour faire la première visite canonique : c'étaient l'archidiacre, Pierre Van den Wiele et le doyen du chapitre, Jean de Wachtendonck.

Leurs paroles furent des plus encourageantes pour la nouvelle Prieure car, après avoir selon l'usage entendu séparément, à la grille du parloir, chacune des religieuses, il déclarèrent à la Mère qu'ils renonçaient à la visite des cloîtres « à cause du très bon ordre et règlement qui s'y observait. » (1) Ils adressèrent une pieuse exhortation aux Sœurs, déclarèrent à la communauté la grande joie qu'ils avaient éprouvée en constatant la grande ferveur de la maison et ils assurèrent que leur rapport à l'archevêque serait pour celui-ci un sujet de douce consolation. Après de telles déclarations, la Mère Marie-Madeleine pouvait se dire avec une satisfaction intime qu'elle se trouvait à la tête d'une famille religieuse exemplaire ; elle n'avait qu'à maintenir parmi ses filles l'esprit que son ancienne supérieure avait su leur inspirer.

Elle voulut aussi achever les travaux que la première Prieure avait entrepris pour l'aménagement de l'ancienne église paroissiale en oratoire régulier. Elle fit, à cet effet, modifier l'ancien maître-autel qui n'était plus en rapport avec le style de l'édifice transformé et elle pria l'archevêque, Monseigneur Boonen, de venir le consacrer. Le prélat ne put pour le moment accéder à cette demande, mais délégua ses pouvoirs à son collègue de Cambrai, Monseigneur François Van der Burch, qui vint en 1636 accomplir cette cérémonie.

Les chroniques par trop succinctes des premières années ne parlent plus de la Mère Marie-Madeleine, sinon à l'occasion de son trépas qui eut lieu le 5 Mai 1637. L'éloge est bref, mais significatif : « Elle a gouverné l'espace de deux ans et demy louablement, étant exacte observatrice de ses obligations. Elle a enduré une longue maladie avec patience et résignation : elle assista fort souvent de jour et de nuit à l'office divin avec beaucoup de peines et labeurs mais sa ferveur lui faisait trouver grand contentement pour les supporter. » Des quarante années qu'elle avait passées ici-bas, vingt et une avaient été consacrées à Dieu sous la règle de saint Benoît.

La Sœur Marie-Gabriel, que les religieuses se choisirent comme Prieure le 10 Juin 1637, ne put longtemps conserver sa charge.

(1) Archives du monastère. Registre des élections et des visites canoniques.

De graves et continuelles infirmités, qui ne l'abandonnèrent plus jusqu'à sa mort, arrivée en 1649, forcèrent ses filles à donner après trois ans leurs suffrages à une autre de leurs consœurs, *Benedicta de saint Alexis*.

Celle-ci était une des ouvrières de la première heure; elle avait été reçue avant même qu'on eût pris possession du nouveau monastère. Pendant dix-sept ans elle dirigea avec grande sagesse et prudence la maison confiée à ses soins.

Tout ce que les archives du monastère nous disent des premières années de son supérieurat nous démontre qu'en ces temps la communauté jouissait d'une prospérité réelle. Régulièrement, après chaque triennat, à cinq reprises différentes, les votes des Sœurs se reportèrent sur la Mère *Benedicta*.

Les visites canoniques furent faites à cette époque par les hommes les plus remarquables. Le célèbre Bénédictin *Haeftenus*, prévôt d'*Afflighem*; le prélat de *Saint Denis*, *Gaspar Vincq*, fondateur du monastère; le savant *Dom Odo Cambier*; *Monsieur Henri Calenus*, Grand Vicaire de *Malines*, vinrent successivement se présenter aux Bénédictines de *Grammont* comme délégués de l'archevêque.

Tous eurent la satisfaction de constater une régularité parfaite et ils ne cachèrent pas leur admiration aux religieuses.

Celles-ci devenaient non seulement de plus en plus ferventes, mais aussi de plus en plus nombreuses; un si grand nombre de postulantes s'offrirent à la Mère *Benedicta* qu'elle eut le bonheur d'ouvrir les portes de sa maison à plus de vingt pieuses demoiselles.

Cette affluence de novices était d'autant plus extraordinaire que l'on vivait à une époque fort éprouvée.

Le terrible fléau de la peste fit en ces années (1647) son apparition à *Grammont*: les vies furent fauchées par centaines. Les religieuses de *Hunneghem* furent, il est vrai, épargnées par la redoutable épidémie, mais le monastère eut néanmoins beaucoup à souffrir en ces jours. Un cimetière entourait l'église: on y inhumait les nombreuses victimes de la peste (1) avec grand

(1) Ce fut aussi le cas pour le Récollet *Roger van den Berghe*, martyr de son dévouement sacerdotal. Sur les murs de l'église de *Hunneghem* on lisait autrefois cette épitaphe que les *Grammontois* reconnaissants avaient fait graver sur la tombe du vaillant franciscain: « Hier is begraven den eerwaardigen Pater F. Rogerius van den Berghe, Recollet, die naer alle andere religieuse instantelijk verzogt zijnde van de heeren pastor en de magistraeten van *Geeraerdsberghe*, ten fine zich met groote liefde heeft begeben in bijtestaan de inwonders dezer stad in de contagieuse ziekte met welke hij ook bevangen zijnde, eyndelijk zijne ziele gegeven heeft aan zijnen Heere den
10 Augusti 1647.

Lors de récents travaux de restauration du sanctuaire, cette pierre sépulcrale

danger de contagion. Il s'en suivait que les parents n'osaient plus envoyer leurs filles au pensionnat et que les fidèles redoutaient de fréquenter l'oratoire du couvent. En ces pénibles conjonctures la Mère Benedicta résolut de recourir à l'archevêque pour le supplier de permettre la bénédiction d'un nouveau cimetière, éloigné de Hunneghem. Elle lui adressa, le 20 Septembre 1647, la requête suivante.

Mon Seigneur

Comme il a pleu a nre bon Dieu visiter et honorer nre ville de Grandmont d'un de ses fleaux, a savoir de la contagion, par consequence avons eu nostre parte, non que personne ny moy en nre maison en ayons ete entachez mais par des epouvantes continuelles que recevoient mes pauvres filles lors que l'on enterroit les pestiferez dans nre chimentière en plain jour jusques a estre tout plain et d'ailleurs pour ce subiez sommes demeurees seules et delaissees d'un chacun. Patience pour nous, le pire est que la Vierge miraculeuse de nostre eglise est entièrement delaissee de ses pèlerins ordinaires, cause pourquoy Messieurs le Bourgemaistre et magistrat après avoir murement le tout considere avec Monsr le Prelat de S. Adrien et le pasteur de la ville ont juge et destine un lieu plus escartez, au milieu toutefois de la ville mais esloignee des maisons, fort propre et honorable, pour inhumer et y sepulcher doresnavant les corps des pestiferez et ne reste maintenant que vôte Illustrissime donne charge a Monsr le Prelat sus-mentionne ou en son absence au superieur des pères minimes lesquels ont fait les devoirs du contract cij joint par lequel sa S^{rie} reconoistra lagreation de Messieurs le magistrat. Nous la suplions donc quelle suditte donne son consentement pour la Benediction dudict lieu a un des personages sus-mentionne et esperons quelle fera ceste grace et faveur à ses filles et donnera a ceste expres un petit mot de reponce pour lesquelles graces et faveurs nous nous obligeons a prier le bon Dieu d'augmenter ses graces et faveurs a votre Seigneurie de laquelle je me dis à jamais

Monseigneur

Vostre humble servante
Sœur Benedicta de S. Alexis.

fut enlevée, elle sert maintenant de seuil à la cour du pensionnat. Plusieurs autres inscriptions funéraires disparurent aussi et il y a lieu de le regretter, car Hunneghem était le lieu de sépulture de plusieurs familles notables de la ville, telles que les Crane, Van Heetvelde, Van Yedelghem, Van der Schueren, Blicck etc. (de Portemont. T II p. 263).

A la calamité de la peste s'ajoutait celle de la guerre. A l'époque où les Bénédictines s'établirent à Grammont venait d'expirer la trêve de douze ans, signée le 9 Avril 1609 à Anvers entre l'Espagne et les Provinces-Unies. Les hostilités avaient repris, en 1635, et la Belgique redevint pour plusieurs années le théâtre de sanglantes querelles. Les villes situées même loin des champs de bataille sentirent peser sur elles de tout son poids le fléau de la guerre. Logements militaires, réquisitions de tout genre, excès et rapines de soldats indisciplinés étaient devenues en ces temps les croix coutumières de nos populations et Grammont en fut affligée pendant plus d'un siècle. Le monastère de Hunneghem y eut une large part au temps de la Mère Benedicta. Les livres de comptes et les annales du temps en font foi ; on en retrouve des traces jusque dans le registre des visites canoniques. En effet, on y lit qu'en 1644 les délégués de l'archevêque, venus pour examiner la communauté, autorisèrent certaines dépenses à l'effet de se prémunir contre les violences de la soldatesque.

L'heure allait sonner où l'on ne pouvait plus s'en tenir à ces mesures de précaution.

CHAPITRE IV.

Temps troublés.

LA situation des religieuses de Hunneghem depuis le début de l'année 1645 devenait de jour en jour plus pénible. Les hostilités entre le Roi catholique et les Provinces-Unies se prolongeaient et s'envenimaient : Grammont, mal fortifiée et située à proximité du terrain des opérations militaires, n'offrait plus de demeure assurée aux Bénédictines.

La Mère Benedicta crut le moment venu de chercher un asile pour ses filles et les objets les plus précieux du monastère. Elle jeta les yeux sur la ville d'Ath assez rapprochée de Grammont. Là se trouvait une maison de refuge de l'abbaye de Liesse et, comme le prélat de cette communauté était un des bienfaiteurs de Hunneghem, la Prieure le supplia de l'héberger avec ses Sœurs en cette propriété jusqu'au retour de jours meilleurs. L'abbé de Liesse fut heureux d'ouvrir les portes de son refuge aux religieuses qui s'y installèrent le 19 Octobre 1645.

Elles avaient quitté leur monastère à trois heures du matin, laissant à six de leurs consœurs la garde de la maison.

Le séjour à l'hospice de Liesse se prolongea jusque vers la mi-décembre. Les temps étant alors redevenus plus calmes, la Mère Benedicta et ses filles réintégrèrent leur couvent. Toutefois comme la sécurité à Grammont restait précaire, la Prieure sollicita de l'archevêque de Malines l'autorisation de laisser quatre religieuses au refuge d'Ath dans l'éventualité de nouveaux périls (1). Cette demande reçut un accueil favorable à Malines et l'archevêque de Cambrai, à cette époque Ordinaire de la ville d'Ath, accorda la permission de célébrer la messe dans l'asile des Sœurs.

Revenues à Grammont, les Bénédictines s'efforcèrent de rendre leur position plus assurée, en suppliant le Duc de Lorraine de leur accorder des lettres de sauvegarde ; celles-ci furent octroyées le 15 Février 1646 en cette forme :

(1) Plusieurs lettres relatives au séjour des Sœurs de Hunneghem à Ath sont conservées aux Archives de l'évêché de Gand.

De par son Altesse

Ayants pris, mis et reçu de grace speciale comme par ces presentes mettons, prenons et recevons en notre protection souveraine, et sauvegarde particuliere les R. R. Meres et Religieuses du Monastere des Benedictines reformes dans la ville de Grandmont ensemble leurs valetz, chevaux, bestailz, troupeaux et generalement toutes choses de quelque nature quelle soit à elles appartenantes. — Nous deffendons tres expressement à tous nos officiers et soldatz de ny loger, fourager, nij permettre aucun logement dans ledit monastere nij en ses dependenses et appartenances. Moins y estre enleve de force ou autrement quoy que soit et sous peine aux soldatz contrevenantz de punition exemplaire, et a leurs officiers d'en repondre en leurs pures et sous privez noms, permettans aux dictes Religieuses de faire afficher l'ecusson de nos armes aux principales advenues dudit Monastere.

Faict a Bruxelles le quinzieme de febvrier 1646.

Ch. Lorraine.

Rousselot de Hedival.

Grâce à cette protection officielle, les Sœurs purent vivre en paix et, lorsqu'en 1648 un traité fut conclu à Munster entre Philippe IV et la Hollande, elles se mirent à espérer que cette paix serait durable. Nous trouvons des traces de cette confiance, et dans une lettre collective adressée à l'archevêque pour le supplier de lever sa défense de recevoir des novices, et surtout dans le fait qu'elles entreprirent en cette année d'importantes constructions. Le célèbre moine d'Afflighem, Odo Cambier, vint au mois de Juillet 1649 voir l'état de ces travaux avec son frère, Dom Charles Cambier, confesseur des religieuses, et il en rendit compte à l'archevêque de Malines dans une longue lettre latine du 26 Juillet (1) dans laquelle il se fait charitablement et délicatement mendiant pour Hunneghem.

Hélas, l'assurance des bonnes religieuses était prématurée. L'ambition de Mazarin anéantit les efforts de pacification de Munster et la guerre reprit avec plus d'acharnement que jamais, cette fois entre la France et l'Espagne. Grammont était plus menacée encore que lors de la dernière campagne et malheureusement, après la proclamation de la paix en 1648, la Mère Benedicta trop confiante avait rappelé à Hunneghem les dernières Sœurs du refuge d'Ath. Cependant les événements prenaient une tour-

(1) Archives de l'évêché de Gand.

nure par trop grave pour ne pas contraindre la Prieure à se disposer à un nouveau départ. Cette fois elle jeta les yeux sur Termonde. Cette ville lui semblait moins exposée aux surprises de l'ennemi tant par sa position géographique qu'en raison de ses solides remparts ; de plus par sa situation même sur les rives de la Dendre les communications devenaient plus faciles entre le couvent et le refuge pour le transport des vivres et des meubles et, s'il y avait lieu, pour le voyage des Sœurs.

Ces considérations déterminèrent la supérieure à adresser, le 30 Janvier 1653, une requête (1) au Magistrat de Termonde pour obtenir l'autorisation d'établir en leur cité quelques-unes de ses filles qui, tout en y occupant un asile pour les jours de péril, s'y dévoueraient à l'éducation de la jeunesse.

Cette supplique présentée par Dom Charles Cambier resta longtemps sans réponse. L'année suivante, le 27 Avril, fut expédiée une seconde requête dans laquelle les Sœurs promettent de n'être nullement à charge de la ville et s'obligent à payer fidèlement tous les impôts (2). Dix mois encore s'écoulèrent avant que le collège scabinal de Termonde prononça son « fiat » (Mars 1655).

Toutefois les religieuses n'attendirent point cette réponse : le péril à Grammont paraissait par trop imminent pour retarder l'ouverture de la maison de refuge. Le 6 Septembre 1654 la Mère Benedicta écrivit à l'archevêque de Malines pour le supplier de lui accorder la permission d'envoyer à Termonde quatre ou cinq Sœurs avec les meubles et les objets de valeur du couvent : un généreux bienfaiteur, disait-elle, était prêt à procurer à sa communauté un asile en cette ville.

La permission fut accordée et, peu de jours après, quatre Bénédictines prirent la route de Termonde. Elles y reçurent l'accueil le plus charitable des habitants qui déclarèrent vouloir les retenir à jamais parmi eux. Le Grand-Bailli se révéla aussitôt leur protecteur en leur offrant une chapelle et le Magistrat se déclara prêt à compléter ce don par la cession d'un terrain, d'une surface de trois bonniers, propre à la construction d'un couvent. Malheureusement, l'Evêque de Gand, M^{gr} Antoine Triest, ne partageait point les sentiments de ses diocésains de Termonde. Lorsque les Sœurs lui demandèrent l'autorisation de pouvoir faire célébrer la messe dans leur nouvelle maison de refuge il répondit qu'il ne trouvait pas de raisons suffisantes pour accorder cette autorisation. Les Français s'étaient retirés du pays, déclara-t-il, les religieuses pouvaient sans dommage rentrer

(1) Archives communales de Termonde. Resolutieboek (fol. 63 verso.)

(2) Archives de l'Etat à Gand.

à Grammont. A la réception du message épiscopal la Sous-Prieure Marie-Joseph, placée à la tête de la petite colonie, adressa le 22 Novembre une longue supplique à l'évêque pour le conjurer de revenir sur sa décision. Les Français, disait-elle, « ne sont sy esloignes de nostre couvent de Grandmont que mesme en une nuict ils y peuvent arriver. Sy V^{re} Seig^{rie} Illust. scavait en quel danger nos consœurs de Grandmont sont situees pour n'estre la ville un rien ferme et nostre couvent sy escarte qu'il semble estre en plaine campagne, elle ne trouveroit estrange sy nostre superieure a obtenu de Monseigneur Illust. Archevesque de Malines que quatre de ses religieuses occuperoient une maison de refuge pour sy pouvoir refugier sy le cas venoit a telle extremite. »

La Sœur Marie-Joseph ne se borna point à en appeler à la bonté paternelle du chef du diocèse ; elle résolut de livrer un autre assaut à son cœur. M^{sr} Triest avait un frère au couvent des Capucins à Termonde, le Père Eugène. Ce religieux était très influent auprès du prélat qui l'affectionnait tendrement et était devenu, grâce à lui, un des grands bienfaiteurs de la maison des Fransiscains. Les Bénédictines parvinrent à intéresser le Père Eugène à leur cause et sollicitèrent son appui auprès de son frère vénéré. Il le promit et apprit bientôt aux Sœurs les dispositions plus favorables de l'évêque à leur endroit. Les religieuses crurent dès lors leur situation assurée mais peu de jours après cet espoir s'évanouit. Le doyen de la ville vint, en effet, de la part de l'évêque réprimander les Sœurs au sujet de la prolongation de leur séjour non autorisé.

Il faut que le langage du prêtre fût particulièrement dur et menaçant même puisque la Sous-Prieure se décida à envoyer au palais épiscopal de Gand cette lettre désolée :

Monseigneur Illustrissime,

L'ayse que nous avions recues par les bonnes nouvelles que nous at faict scavoir le R^d Pere Eugene capucin, frere de sa S^{rie} Illust^{me}, estoit si grande que jour et nuict nous en benissions le Pere de misericorde car sa dicte S^{rie} Ill^{me} nous permettoit de demeurer icy et quy pouvions faire nos fonctions religieuses et tenir escole francoise pourveu le consentement de Mons. le Grand Bayly duquel consentement nous navons aucunes doudes et quassy nous serons soubs autres superieurs. De quoy nous en estions fort contentes et nous estions tellement tenues a la parole de sa Seig^{rie} Illust que nous nous sommes reglees a l'advenant et nous demeurions en grande assurance car de sa parole nous en tenons extremement procedant de la bouche du lieute-

nant de Dieu quy a charge de proteger et maintenir ceulx et celles qui cherchent sa gloire sy aucuns autres les vouloient empescher. Nous avons este saisies d'un grand estonnement d'entendre la semonce peu de jours apres par Mr le R^d Doyen disant venir de la parte de sa Seig^{ie} Illust.

Nous croions quelle venait nous esprouver car peu de temps auparavant elle nous avoit donne son consentement com̄ dit est, et maintenant on nous dit que nous nous en retirions avant qu'on nous appelle en droit. Jamais nous n'avons eu proces depuis que notre couvent est establie en Grandmont contre quy que ce soit; nous ne som̄ nouries dans les debats mais bien en paix et union tant avec nos egaus que superieurs et prelats et nous ne sommes intentionnees de plaider devant les juges terrestres. Nous som̄ icy venues par la volonte de Dieu, nous sortirons toutes les fois qu'il Luy plaira, nous sommes toutes siennes il est notre tout et nos cheres delices et le Bien ayme de nos cœur et mettons notre cause en ses mains, c'est le Juger des juges. Nos procureurs et advocats seront la Vierge sa mère et St Joseph et ce Dieu scait sy nous avons autre but que sa gloire et voudrion nous mettre en mil pieces pour la pouvoir augmenter tant soit peu. J'espere qu'il aura soing de son interet. Il y at environ 4 mois que nous souhaitons la closture, il semble sous condition que les suiets de sa Seig^{ie} Illust la pressent de l'empescher, mais com nous scavons quelle at un cœur paternelle, tousiours incline à favoriser et avancer ceulx et celles quy cherchent l'augmentation de la gloire de Dieu, nous esperons que pour le respect de nos bons advocats susdits que sa Seig^{ie} Ill^{me} changera la rigoureuse sentence en une favorable apostille. Remettant donc notre cause en ses mains estant prosternees à ses pieds com̄ ses servantes bien humbles et moy en particulier quy suis de V^{re} Seig^{ie}.

Monseigneur Illustrissime
La plus petite et la plus obeyssante servante
Sœur Marie Joseph Lefebure
Bénédictine indigne de Termonde ce 9^e de l'an 1655.

Tandis que l'évêque de Gand suscitait ainsi des obstacles à l'établissement de Termonde, l'archevêque de Malines, influencé sans doute par son collègue, intimait aux Sœurs réfugiées l'ordre de réintégrer sans retard leur ancienne demeure. Pour leur ôter tout prétexte à un délai quelconque, il leur procura une sauvegarde du Duc Nicolas de Lorraine (31 Janvier 1655) pour entreprendre le voyage. Le 9 Fevrier 1655 la S^r Marie Joseph écrivait à M. Herregoaets, secrétaire de l'archevêché, pour accuser réception de

ce document et lui déclarer que, malgré les dangers à affronter en route, elle se tenait prête à obéir si le prélat urgeait ses ordres.

Cependant la Mère Benedicta adressait de Grammont un message suppliant (1) à l'archevêque pour le conjurer de laisser au moins deux Sœurs à Termonde pour y garder un « refuge » indispensable à une époque troublée comme celle que l'on traversait. Mise au courant de la démarche de sa Supérieure la Sœur Marie Joseph ajouta ses supplications à celles de sa Prieure et, le 13 Février, envoya à Malines cette lettre pleine d'intérêt pour l'histoire de Hunneghem :

Benedicite

Monseigneur Illustrissime

Nostre R^{de} Mere prieure est fort affligee davoit entendue la resolution de V^{re} S^{rie} Illustrissime : nous venons de sa parte nous prosterner en terre devant ses pieds la suppliant en toute humilite de vouloir prendre garde aux despens que nous avons fait de louer une maison pour un an et dy avoir quant et quant transportez nos meubles avec grands frais. Elle nous a faicte defienise expresse depuis quelque temps de ne plus pretendre autre chose que de nous refugier pour la terme de louage qui est encore de sept mois qui seront acheves le 13^e de Septembre prochain. Ce qui la rend avec nous plus en paine est que nous craindons que l'este venant nous serons contrains de nous refugier avec nouveaux frais ce que V^{re} S^{rie} Illust. nous puie facilement exempter puisque nous ne lui requerons et pretendons que 7 mois de refuge et lors nous en retourner : sit faut nous en aller maintenant nous nous mettons en peril destre vollees dautant que les Laurains sont en garnisson guere loing de Grammont et vollent es environs de la ce qu'ils rencontrent : nous esperons que V^{re} Seig^{rie} Illust. aura egard a nos humbles et toutefois soubmises supplications. Sy nous sommes icy venues sans en faire advertence a V^{re} Seig^{rie} Illust. protestons de navoir jamais pensee ny encore moins vouloir y venir forciblement ni par despect, mais avons manque par lourdisse et simplicité. Nous nous figurions destre bonnes amies de V^{re} Seig^{rie} Illust. depuis quatre ans et demy du cas qu'un religieux d'Afflighem nous avoit escrit qu'elle s'estoit expressement transportee a Bornhem pour là nous faire avoir un couvent vacant appartenant au baron du dit lieu : voicy ce quy nous avoit donne confiance de venire nous refugier sans avoir pensee. Sy toute-

(1) Lettre du 9 Fevrier 1655. Archives de l'évêché à Gand.

fois V^{re} Seig^{rie} Illust ne nous veuX tollerer ceste espace de sept mois nous ne la voulons offencer, nous l'aymons comme Pere et craignons côm Juge devant quy nous demeurons prosternees attendant que sa bonte ou justice ordonnera et lui mettons volontiers les verges en mains pour nous chatier selon nos demerites : que sy sa bonte vient jusques a la de nous tollerer la susdite espace de sept mois toutes nos veilles, jeunes, oraisons office divin et actions bonnes quel quelles soient pendant ce susdit temps nous en donnerons et transporterons tout le merite pour l'ame de feu Madame, niepce de V^{re} Seig^{rie} Illust, qui depuys peu a ete separee de son corps par des mains sanglantes et meurtrieres nous ressentons vivement et compatissons aux paines et resentiments justes quen pouroit avoir V^{re} Seig^{rie} Illust. et la prions que pour le respect de la dicte deffunte elle veuille user de misericorde a lendroits de celles qui demeurent prosternees en attendant la resolution de S^a Seig^{re} Illust et moy je me dis pour tousiours.

Monseigneur Illustr.

Votre plus humble et plus petite servante

Sœur Marie Joseph Lefebure, Benedictine indigne

De Termonde ce 13 Febvrier 1655.

L'Archevêque semble avoir accordé le sursis demandé car une lettre du moine Essinx d'Afflighem, datée du 17 Avril 1655, nous apprend que les Sœurs sont encore toujours à Termonde.

Partirent-elles après l'expiration du délai de sept mois ? Nos recherches n'ont point abouti à nous fixer à ce sujet et des documents, rencontrés aux archives de l'Etat à Gand, nous en font douter sérieusement. (1)

Mais il est plus que temps de détourner notre attention de cet intéressant épisode de l'histoire du monastère pour retourner suivre, à Grammont même, la série des évènements. C'en fut un remarquable que l'élection du 2 Juillet 1657. Monseigneur André Grusen vint la présider en personne et recut les suffrages des Sœurs après qu'il eût offert le saint sacrifice dans l'église du couvent. Les votes se rallièrent sur la Sœur Marie-Joseph Lefebure qui depuis huit ans remplissait les fonctions de Sous-Prieure.

La sagesse et la prudence dont cette religieuse avait fait preuve lors des négociations pour la maison de refuge de Termonde la signalèrent à l'attention de ses consœurs et la rendaient

(1) Telle une consultation des abbesses de Myncke et des Brigittines, ains que de la Grande-Dame du béguinage qui en *novembre* 1655 se prononcent en faveur de l'érection de l'école française des Bénédictines.

digne d'hériter de la charge que la Mère Benedicta avait si vaillamment portée pendant dix-sept ans.

Toutefois une raison plus intime dicta sans nul doute le choix des religieuses. Depuis dix-huit ans la Sœur Marie-Joseph édifiait la communauté par les exemples d'une piété extraordinaire. Son plus grand bonheur était de rester agenouillée de longues heures au pied du tabernacle. Des larmes abondantes s'échappaient alors de ses yeux et trahissaient les émotions que son âme éprouvait en ces brûlants colloques avec l'Époux bien-aimé. Elle n'y goûtait pas seulement des consolations ; elle y puisait une doctrine solide qu'elle eut, comme maîtresse des novices d'abord, comme supérieure ensuite, l'occasion de proposer à ses consœurs. Une de celles-ci a eu l'heureuse idée d'annoter quelques-unes des sentences qui se retrouvaient souvent sur les lèvres de la bonne Mère. » Une religieuse sans oraison, déclarait-elle, est comme un corps sans âme et un esprit sans vie. »

« Aimez l'oraison, disait-elle encore, c'est un saint miroir où Dieu nous montre tous nos manquements ; c'est là qu'on obtient la force de se dépouiller du vieil homme et de se revêtir du nouveau. » Et, à la façon de Jésus, elle prêchait plus par l'exemple que par la parole. Lorsque devenue Prieure elle se vit quelquefois empêchée de prendre part aux méditations communes, elle reprenait ces heures de prière sur son sommeil. Quand ses filles allaient prendre le repos de la nuit, elle se livrait à la contemplation dans sa cellule et, plus d'une fois, on l'y surprit tout abîmée et perdue en Dieu, le visage baigné de larmes d'amour, de componction et d'attendrissement.

Pareille âme était de taille à affronter de grandes épreuves ; celles-ci ne se firent guère attendre. Les hostilités entre Français et Espagnols duraient toujours et les Grammontois voyaient se succéder dans leurs âmes de continuelles alternatives de crainte et d'espoir d'après que les armées belligérantes se rapprochaient ou s'éloignaient de leur cité.

Lorsque le 8 Septembre de l'année 1658 les Bénédictines de Hunneghem eurent célébré la fête de leur Mère-Abbesse une nouvelle sinistre parvint au monastère : pendant la nuit les troupes françaises avaient passé l'Escaut et elles campaient devant Audenarde. Les messages angoissants se succédèrent rapidement depuis lors ; dans la soirée du 10 on apprit que l'armée de Louis XIV était entrée triomphante dans la vieille cité flamande.

Le péril pour Grammont n'était plus à conjurer et la crainte s'empara même des plus braves ; l'abbé de S. Adrien fit, en ces jours, transporter sans retard à Bruxelles les précieuses reliques

de son abbaye pour les soustraire à la rapacité et aux outrages de soldats enivrés par la victoire.

Si les hommes les plus calmes tremblaient, les pauvres Sœurs de Hunneghem pouvaient trembler à leur tour: elles prirent le parti de se retirer, comme vingt-trois ans auparavant, à Ath. Il était temps car, le 28 Octobre, les Français s'emparèrent de Grammont et la ville fut livrée au pillage.

Nous ne savons pas si les religieuses trouvèrent hospitalité comme autrefois au refuge athois de l'abbaye de Liesse, mais une courte chronique de l'époque nous apprend qu'elles ne prolongèrent leur séjour que de peu de temps dans cette petite ville du Hainaut n'y trouvant pas les moyens de subsister.

Elles se virent donc contraintes à retourner à Hunneghem et à y vivre au milieu de continuelles angoisses. Le Seigneur eut pitié d'elles. En ces heures pénibles Il rappela à la Mère Marie Joseph les sympathies rencontrées autrefois à Termonde et elle résolut d'aller en retrouver les traces. Le 13 Janvier 1659 la Prieure conduisit ses filles dans la petite cité hospitalière. Elle n'eût aucune peine à obtenir du Magistrat, le 29 Janvier suivant,(1) l'autorisation de rouvrir l'école française d'autrefois.

« Nous comensasmes, dit la chronique a tenir escole ouverte aux petites filles qui sy voudraient trouver et apprendre tant lire qu'escire et apprendre les bonnes mœurs et vertus necessaire et conforme à leur age comê aussy des petits ouvrages utiles à leur sexe et a mesme fin resceumes des pensionnaires. » Les familles distinguées de la ville accueillirent les réfugiées comme de bons anges envoyés du ciel pour donner à leurs enfants une éducation que le malheur des temps leur empêchait d'aller chercher ailleurs.

Le siège épiscopal de Gand était vacant à cette époque par la mort de Mgr. Triest: les Sœurs adressèrent une requête au Vicariat pour solliciter l'autorisation de faire dire la messe dans leur asile. Les Vicaires capitulaires crurent que le cas relevait de la juridiction de l'archevêque, supérieur des religieuses, et ils les adressèrent à Malines. Celui qui s'était chargé de négocier cette affaire reçut le 27 Juin 1659 la réponse suivante :

Monsieur,

Pour réponse à celle qu'il vous a pleu m'escire en faveur des Dames religieuses Bénédictines de Grandmont réfugiées au lieu de votre résidence, je diray que sy Mess. du Vicariat de Gand ont fait entendre par l'organe du S^r Pensionnaire que Monseigneur de Malines pouvoit leur accorder ausd^{es} Religieuses la

(1) Archives communales de Termonde. Resolutieboek 1659 fo 110.

permission d'entendre la messe dans leur maison de refuge, il semble qu'ils y ont iusques à la consenty et suyvant ce Mon Seigneur l'Archevêque permet aultant qu'il peut et qu'en luy est que les d^{tes} Dames religieuses se puissent pendant leur refuge servir du privilège de l'ordre qu'elles peuvent avoir et entendre la messe et aussi qu'elles jugeront nécessaire pour la conservation de leur règle et constitution.

Je demeure a tousiour
Monsieur v^{re} humble serviteur.
Wigneul.

Cette autorisation implicite comblait les vœux des Sœurs. A partir de ce jour elles pouvaient considérer leur lieu de refuge comme une demeure provisoire mais sûre, où elles goûteraient malgré tout les joies de la vie religieuse dans l'attente calme et résignée de jours meilleurs.



CHAPITRE V.

Expansion.

ÉPENDANT que les Bénédictines de Hunneghem goûtaient ainsi avec reconnaissance l'hospitalité bienveillante de la ville de Termonde les événements prenaient une tournure plus rassurante. Le 28 Mai 1659 une suspension d'armes avait été proclamée entre l'Espagne et la France et l'annonce du prochain mariage de Louis XIV avec la fille de Philippe IV faisait naître l'espoir d'une paix durable.

Le 13 Mai la cessation des hostilités avait été proclamée solennellement à Grammont par le comte Quittauld, et, depuis ce jour la petite cité avait repris cette physionomie calme et tranquille que les dernières guerres lui avaient enlevée. Quand les religieuses réfugiées à Termonde apprirent ces bonnes nouvelles elles sentirent s'élever dans leur cœur le désir de reprendre possession de leur chère maison de Hunneghem.

Cette intention fut bientôt connue en ville et y excita d'universels regrets. Les parents des jeunes filles qui fréquentaient l'école des religieuses étaient désolés à la pensée de voir s'éloigner les excellentes éducatrices dont ils admiraient l'adresse et le dévouement. Le clergé, les notables, le Grand-Bailli Francisco de Pardo partagèrent ces sentiments et s'unirent aux bourgeois pour supplier les Sœurs de rester parmi eux ou de laisser au moins une partie de leur communauté à Termonde pour y continuer l'instruction de la jeunesse.

Devant ces instances « craignans, dit la chronique, de résister à la volonté de Dieu qui sembloit vouloir cela de nous pour sa plus grande gloire, pour le bien et salut du prochain et l'amplification de notre ordre et institution, nous donnâmes consentement à condition que le Magistrat se chargeroit de faire approuver ceste resolution tant de Monseigneur de Malines, notre Ordinaire en Grandmont, que de Monseigneur de Gand, Ordinaire en Teuremonde, nos superieurs, cōme ils en firent adjoinct de Dom Francisco de Pardo, Gouverneur de la dite ville, et de Messieurs les Chanoines Vilain et de Solre, nos bons Amis par leurs soins et sollicitudes infatigables. »

Cette approbation de l'archevêché de Malines fut sollicitée

dès le 28 Juin 1659 par cette lettre du Magistrat dont nous avons retrouvé une copie aux archives de l'Etat à Gand.

Monseigneur,

Les Religieuses bénédictines cy réfugiées de la ville de Grandmont font journellement grand fruit en enseignant nos fillettes de sorte qu'une grande partie de Bourgeois se sont adressés à nous afin de prier bien humblement votre Seigneurie Ill^{me} qu'icelle ferait service de s'entremettre avec son autorité Archiépiscope et accorder aucunes dessudite religieuses de pouvoir prendre résidence en ceste même ville pour les grands services que nous reconnassons de tirer d'icelles. Mais comme nous scavons que cela ne peut-être sans ordre ou permission, ce pourquoy que de tout n^{re} cœur Invocquons les faveurs et assistance de V^{re} Seign^{re} Ill^{me} afin que n^{re} dite ville pourrait estre pourvue d'icelles pour leur grande prudence et capacitez et par conséquence d'instruire l'escole françoise très nécessaire pour la jeunesse, à cette fin qu'elles pourraient parvenir à la crainte de Dieu comme le fondement de tout. Et en cette espoir de bon succès nous, priérons Dieu afin qu'il plaise de conserver v^{re} Seign^{re} Ill^{me} en ces saintes et divines grâces longues années et nous demeurons

Monseign^r

de V^{re} Seign^{re} Ill^{me}

les très humbles serviteurs

les bourg^{re} et échevins de

la ville de Termonde

Le 28 Juin 1659.

Nous ne connaissons pas la réponse du prélat, mais il y a tout lieu de croire qu'elle fut favorable puisque déjà, à la fin de la même année, les bourgeois de la cité se décidèrent à une démarche plus importante. Avec l'autorisation épiscopale il fallait aussi le consentement royal; une requête portant la signature de cinquante-neuf notables et bourgeois des plus distingués de Termonde fut expédiée en conséquence à la Cour. Elle était conçue en ces termes :

Au Roy,

Remonstrent très humblement la communauté et inhabitans et vostre ville de Tenremonde qu'en ces misérables temps de guerre pour éviter la fureur des ennemis en icelle se sont esté réfugiée la Révérende mère Prieure du cloistre de N. Dame de la Paix en Grandmont de l'orde de St. Benoist avec une partie de ses reli-

gieuses. Or comme la jeunesse doit estre continuellement instruite en la crainte de Dieu et autres exercices convenables en leur aage, les suppl^s, nonobstant quels ont esté totalement exténués et réduits à une ruine extrême par la d^{te} guerre, pour satisfaire aux obligations quels ont vers leurs enfans de la part de la loy divine, se sont adressés aux d^{es} Religieuses réfugiées quelles voudroient prendre la paine de vouloir mettre la main à un si bon œuvre et instruire en ceste conioncture de temps leurs filles en la piété chrestienne, en la langue françoise et autres exercices comme dict est, ce qu'a succédé avec si bon progrès et contentement de toutte la d^{te} communauté, come il appert par leur attestation cy jointte par copie authentique quels se trouvent obligez pour la continuation de prendre leur recours à vostre Majesté de tant plus que la d^e ville n'est pas pourvue d'une semblable escole, cōe donne aussi foy aultre attestation cy anex.

Suppliants bien humblement qu'il plaise à Icelle pour les raisons cy alléguez et pour le grand bien spirituel que la vie et instruction très exemplaire des religieuses susd^{es} a déjà produit et produira encore à la d^e ville, de permettre que les d^{es} Religieuses pouldroient se tenir dans la d^e ville une demeure ferme et à ceste fin leur accorder l^{re} de permission en forme en ce cas nécessaire. Quoy faisant etc...

Cette supplique fut bientôt suivie de celle de Dom de Pardo et du Magistrat de la ville. Cependant, avant de s'adresser à la Cour, le Grand-Bailli crut utile de rallier au projet les sympathies de l'Evêque de Gand, Mgr Van den Bosch, dont le Roi solliciterait l'avis avant de donner son consentement. Déjà, à plusieurs reprises, on s'était adressé au prélat pour obtenir diverses autorisations en faveur des Sœurs, lorsque, le 24 Août, Dom de Pardo lui demanda de vouloir s'interposer favorablement auprès du souverain pour obtenir le *placet* royal en faveur du nouveau monastère de Termonde.

La réponse de Mgr. Van den Bosch contient des détails trop intéressants pour que nous ne la publiions pas ici en son entier :

Monsieur,

En réponse de la v^{re} du 24 d'aoust je vous prie de croire que de ma part je serai très aise de vous pouvoir servir et Messieurs du Magistrat dans le dessein qu'avez de retenir dans Tenremonde ces Religieuses Bénédictines que vous me recomandez.

Je me suis déjà expliqué plus d'une fois outre ce point aux Bourgmaistre et pensionnaire de la d^e ville et veu les demandes quy m'en sont faicte et le bien qui en doit revenir au corp des

la ville ; je vous assure que de ma part iy apporteray tout ce que pourra convenir pour en avoir leffect. Il faudra pourtant avant tout procurer lettre d'avis en Bruxelles dirigée à l'Evesque, duquel je Vous promets de répondre très favorablement, mais avant l'accord de la Cour, je ne suis assez autorisèz pour permettre qu'elles vivent en forme de couvent, et elles à mon jugement ne doivent demander cela de peur de meffaire envers la cour et de peur que ne leur arrive ce que je scays estre arrivé ailleurs ou l'Evesque ayant admis un couvent sans préalable agrément de la cour, par voye de fait, les religieuses ont estées mises dehors avecq déffence dy oncques estre acceptées. Partant ces bonnes Religieuses feront bien d'endurer patiemment, pour quelque temps l'incommodité d'avoir la messe ailleurs que chez elles, puis que ma permission peu conforme sinon contraire aux intentions de la Cour ne leur pourrait estre que trop préjudiciable et en procurant ces lettres d'avis je ne perdray un seul moment à y former ma rescription. De quoy je vous prie de vous tenir très assuré et de croire que je suis entièrement.

Gand 27 Août 1660.

Votre très humble serviteur
Charles, Evesque de Gand.

Après ces assurances du prélat les magistrats pouvaient hardiment s'adresser à la Cour. Ils le firent par cette requête où des arguments nouveaux sont ajoutés à ceux que déjà les habitants de la ville avaient fait valoir pour pouvoir retenir parmi eux une partie de l'ancienne communauté de Hunneghem.

Au Roy,

Remonstrent très humblement le gouverneur Grand Bailly, Bougmestre et Echevins de la Ville de Tenremonde que passez deux ans, pour évitez lafurie des guerres, en icelle ville, ont estées réfugiées la Mère prieure du cloistre de nre Dame de la Paix à Grandmont de l'ordre de Saint Benoist avec une partie de ses religieuses lesquelles ont estées suppliées par la communauté de la dite ville de Tenremonde afin d'instruire leurs filles tant ès bonnes Mœurs, sciences et langue françoise, qu'en la piété, dévotion et crainte de Dieu comme avoient été plusieurs dicelles au paravant à Grandmont, la de communauté n'ayant cette commodité que par l'occasion de leur Refuge. Ce qu'icelles ont fait avec si grand succez et progrès qu'iceux nous sont venus trouver et nous ont supplié de représenter à vre Majesté et de l'induire, autant qu'à nous possible et que son bon plaisir Royal serait, d'accorder la demeure ausdites Religieuses, à l'effect que dessus, en sa ville de Tenremonde. Ce que les très humbles Remonstrants

en tout respect et submission viennent faire, attendu qu'ils voient et qu'avec vérité ils peuvent assurer v^{re} Ma^{te} que les dittes filles et jeunesse ont changées de face depuis ce temps fort avantageusement, ensuite que ces progrès serviront à l'augmentation de la foy catholique, puisqu'icelles Religieuses auront comme elles ont aucunes beaucoup de filles du quartier de Hulst et de Hollande, dont aussy la d^e communauté en attend grandé utilité si V^{re} Maj^{te} daigne accorder la très humble supplication mentionnées, en prenant favorable esgard qu'icelle communauté est ruinée par les rudes guerres et destituée des moyens afin de mettre leurs filles comme du passez hors de la ville pour les évertuer. Et afin que v^{re} Maj^{te} n'ait subiet de douter des verités représentées, les très humbles R^{nts} la supplient en tout respect de vouloir prendre cy-dessus ladvis de leur Evesque de Gand. Quoy faisant, etc...»

Grâce aux nombreuses protections dont s'étaient entourés les auteurs de cette supplique, tant parmi les dignitaires ecclésiastiques que dans les rangs du Conseil Privé, l'heureuse issue de cette démarche n'était plus douteuse. Quoique le document royal dût se faire encore attendre pendant plusieurs mois, la Mère Marie-Joseph n'hésita point, lorsqu'elle reprit avec la communauté la route de Grammont, de laisser à Termonde quatre de ses filles : les Sœurs Benedicta de S^t Alexis, Séraphine de S^{te} Catherine, Bernarde de S^t Gilles et Marie Angéline.

Nous ne connaissons pas la date exacte de la rentrée des Sœurs exilées à Hunneghem mais nous conjecturons que ce dût être vers le milieu de l'année 1660. Au registre des comptes nous lisons en effet « comptes rendus par S^r Lutgarde de Notre Dame, cellière, à la Supérieure Sœur Marie Joseph en la présence de la soubp^{re} Sœur Jeanne Claire et de Sœur Marie de Jesus, depuis l'Aoust 1658 jusques au 2^d Juillette 1660. L'on fut deux ans sans rendre les comptes d'autant que nos Religieuses estions encore réfugiées pour la prise d'Audenarde par les Francois ».

La vie régulière se rétablit aussitôt et, lorsque le 24 Novembre de cette année, le doyen de la chrétienté et son chapelain Dom Davidt vinrent faire la visite canonique ils se déclarèrent « fort satisfait du bon ordre qu'ils trouvèrent ». Le 11 Décembre, les élections présidées par ces deux mêmes prêtres, vinrent encore confier à la Mère Marie-Joseph l'administration de Hunneghem.

Cependant la position des Sœurs à Termonde s'affermissait chaque jour davantage. Une lettre, datée du 17 Septembre 1660, émanant d'un personnage haut placé de Bruxelles, dont on avait sollicité l'appui auprès du Conseil privé, vint rassurer les protecteurs des Bénédictines sur la bonne marche de leurs négociations.

Au mois de Septembre de l'année suivante, l'autorisation royale fut signée à Madrid. Quoiqu'elle ne fut notifiée officiellement aux Sœurs qu'après deux mois, celles-ci cependant se crurent dès ce moment autorisées à inaugurer définitivement la vie de communauté dans leur résidence par l'élection d'une supérieure.

Le 24 décembre 1661 leurs vœtes se réunirent sur la sœur Séraphine de Ste Catherine (Elisabeth Cambier de Grammont). « Ses grandes vertus, disent les chroniques du couvent, luy ont attiré cette élection et charge qui demande tant de perfection. » De fait, de rares qualités et tout spécialement un zèle inlassable pour l'observance intègre de la règle de St. Benoît la signalèrent à l'attention de ses Sœurs. Le Seigneur lui-même se plut à montrer combien cette nouvelle supérieure méritait la confiance qu'on lui témoignait. A sa prière, il délivra de l'esclavage satanique deux religieuses d'un autre monastère possédées par l'esprit malin. Mue d'une vive compassion pour ces malheureuses, la Mère Séraphine était allée les trouver pour les consoler et les encourager. Pendant plusieurs jours elle leur prodigua toutes les tendresses de son cœur aimant, passant des nuits entières en prière auprès d'elles lorsqu'elles étaient le plus tourmentées et agitées. A la fin, avec la permission de l'autorité ecclésiastique, elle adjura l'esprit malin de cesser d'importuner ces épouses du Christ et Satan se vit forcé d'obéir à la voix de la sainte Prieure: les deux religieuses furent guéries.

C'était, on le voit, à des mains bien vaillantes qu'était confiée la conduite du monastère et les religieuses de Grammont en apprenant l'élévation de leur ancienne consœur durent certes y applaudir et considérer ce choix comme un premier gage de succès pour la nouvelle fondation.

L'autorisation royale, accordée par lettres patentes du 20 Novembre 1661, vint rendre la situation des Bénédictines de Termonde de plus en plus assurée. Elle était octroyée en ces termes :

« Philippe, par la grâce de Dieu, Roy de Castille, de Léon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Jerusalem, de Portugal, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Gallice, de Maillorques, de Seville, de Sardaigne, de Cordube, de Corsique, de Nurcie, des Algarbes, de Algezire, de Gibraltar, des isles de Canarie et des Indes tant orientales qu'occidentales, des isles et terre ferme de la mer Océane; archiducq d'Austrice, Ducq de Bourgeoine, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, et de Milan; Comte de Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Bourgnê; Palatin de Tirol, de Haynnau et de Namur; Prince de Suabe, Marquis du St. Empire, de Rome; S^r de Salins, et de Malines, et Dominateur en Asie, et en Afrique :

Tous ceux qui ces presentes verront, salut! Scavoir, faisons, nous avoir receu lumble requette des religieuses reformees de lordre de St. Benoist, du monastère de N^{re} Dame de la Paix a Grandmont, contenant que par l'intersession de n^{re} cousin, le Marquis de Fromista et de Carazena, Comte de Pinto, de n^{re} conseil d'Etat, Lieutenant Gouverneur, et Cap^{ne} G^{nal}, de nostre Pays Bas et de Bourg^{ne}, la nous leur aurions le premier de Septembre dernier, permis, qu'elles pourvoijnt demeurer et s'establir en n^{re} Ville de Terremonde, a rajson et de quoj elles nous ont tres humblement supplie, qu'il nous plaise de leur faire depescher nos Lestres, en telle cas requises, pour ce est que nous leur avons permis et permettons par ces presentes, de transporter leur demeure, et cloiture de ladite Ville de Grandmont, en celle de Terremonde; si donnons en mandement, a Nos Tres Chers et Feaux les Chef, Presidens, et Gens de nostre Prive et Grand Conseil, aux President et Gens de nre Conseil en Flandres, et a tous autres noz justiciers, et officiers, qu'il appartjendra, que de Ceste permission, et de tout les contenue, en ce presente ils facent, souffrent et laissent les dites Religieuses plainement, et paisiblement jouir, et user, sans en ce leur faire mettre ou donner ny souffrir, estre fait, mis où donnè aucun trouble, destourbier ou empeschement, au contraire, car ainsij Nous plaist yl. En temoign de quoj nous avons fait mettre n^{re} Scel à ces mesme presente. Donnees en n^{re} Ville de Bruxelles le vingtdeuxiesme jour du Mois de Novembre, l'an de grace mille sixcent soixante et un, de nos regnes le quarante. »

Cet acte royal tout en garantissant l'existence légale du couvent n'assurait pas sa subsistance. Les Bénédictines de Termonde eurent à traverser au début de leur fondation des jours de détresse et de privations. Les notables de la ville, appauvris la plupart, eux aussi, par les calamités accumulées sur la Belgique entière, ne pouvaient aider les Sœurs que par des aumônes mesurées et rares, et, disent les annales, « le peu quy leur revenait des tables de leurs pensionnaires et du gaige de leurs escolliers ne suffisait pas pour leurs habis, lainges, meubles etc. »

Alors les religieuses de Hunneghem, par une charité digne de louange, quoique pauvres elles-mêmes, vinrent au secours du monastère naissant, en donnant un grand nombre de meubles et une bonne quantité de linge et d'habits. Elles s'engagèrent aussi à payer à chacune des quatre Sœurs détachées de leur monastère une pension annuelle de cent florins, charité qu'elles continuèrent jusqu'en l'année 1672. (1)

(1) La quittance suivante retrouvée aux archives de Hunneghem en fait foi :

Le désir de perpétuer le souvenir de cette aide charitable que les deux monastères se prêtèrent en ces commencements devint l'occasion d'un contrat conclu en 1670 entre les deux maisons. Outre la confraternité de prières et l'obligation mutuelle de faire célébrer plusieurs messes au décès des Sœurs, il y a des conventions plus spéciales qui méritent d'être rapportées ici :

« Si par cas fortuit ou par permission de Dieu il arrivait que les R^{es} de Grandmont pour cause de feu survenant dans leur monastère ou que par guerres elles en seront chassées, celles de Tenremonde seront obligées de les recevoir toutes dans leur monastère avec toute courtoisie et bonne grâce, car telle a esté l'intention de celles du dit Grandmont en la fondation dudit cloistre de Tenremonde, scavoir pour leur servir de refuge en temps opportun, sans toutefois qu'elles leur soient en charge pour ce qui touche l'aliment et leur entretien.

Pareillement sy les R^{es} de Tenremonde viennent a estre deschassées de leur monastère pour les mesmes causes que dessus, celles de Grandmont leurs administreront les mesmes devoirs de charitez dans leur monastère s'il estoit encore en estre, sans pareillement se charger d'autre chose que du logement réciproque.

Et come le temps devore toutes choses et désirantes d'empescher que tout ce que dessus a la longue ne se passe en oubly, en mespris, en refroidissement et ingratitude, les dites Religieuses de Tenremonde feront chacun an la veille de St Jean Baptiste lire le present escrit dans leur chapitre pour en conserver la memoire, et la lecture faite la R^{de} Dame Prieure dira tout haut le *Pater Noster* et l'*Ave Maria* pour les consœurs

Nous soubsignées prieure et religieuses au nombre de quatre, a présent du Monastère de la paix nre Seigneur Jésus-Christ en Tenremonde; confessons par cette avoir receu de La Mère prieure et religieuses du Monastère de la paix nre Dame en Grandmont, lieu de nostre profession, les capitaux deniers et advenant de temps de pensions, par elles promises a chacune de nous, a l'avenant de cent frans l'an, selon les désires de Monseigneur de Gand et ce au moien de vingt deux cens cinquante deux frans, en argent clair receû, et le reste en grain a brasser denier fix, partant nous en acquittons Nostre Mère prieure et religieuses du Monastère dudit Grandmont a tousiours; en fin dequoy nous avons signées et opposés nos scel ce premier jour d'Aoust de l'an mil six cent soixante deux.

Sr Séraphine Cambier de St^e Catherine,
Prieure du monastère de la paix nre Sei-
gneur Jésus Christ en tenremonde.

Sœur Benedicta Ruteau dite de St Alexis.

Sœur Bernarde du Quesne dite de St Gille.

Sr Marie Augustine le Fébure

vivantes de Grandmont et le *De Profundis* pour les trépassées avec la colecte *Deus venie largitor* etc. et le couvent de Tenremonde chanteront annuellement une messe du S^t Esprit pour les consœurs de Grandmont et chaque Religieuse de Tenremonde récitera un chapelet à la même intention et les Religieuses de Grandmont chanteront semblablement une messe et chaque récitera un *Veni Creator* et une fois l'hymne *Ave Maris Stella.* »

Une copie de cet acte intéressant signé par les Prieures et conseillères des deux maisons est conservée à Hunneghem.

Grâce à la charité toute maternelle du monastère Grammontois les religieuses de Termonde parvinrent à s'établir définitivement. Peu après le départ des Sœurs de Grammont, elles quittèrent leur premier refuge qui ne réalisait pas les conditions hygiéniques réclamées pour un pensionnat de jeunes filles et elles louèrent dans la « Rue de l'Eglise » une habitation contiguë à la chapelle de l'hôpital du S^t Esprit. L'évêque de Gand et le Magistrat de la ville (1) leur accordèrent l'autorisation d'ouvrir une porte donnant sur le jubé de ce petit sanctuaire, ce qui leur procurait l'avantage de jouir d'un assez vaste oratoire sans être forcées de faire une emprise sur les appartements peu spacieux de leur nouvelle demeure.

Cependant, il paraît que les Bénédictines ne trouvèrent pas encore dans cette maison de la « Rue de l'Eglise » une résidence à leur gré.

Après trois ans, elles acquirent une demeure définitive par l'achat d'une maison appelée « den Moerboom » avec trois maisonnettes attenantes. Le « Erfboek » termondois nous apprend que ce marché fut conclu le 4 Octobre 1664 pour la somme de 10500 florins Rhénans. (2)

Le nouveau monastère, à partir de ce temps, poursuivit ses destinées tantôt agitées et tantôt calmes, tantôt prospères et tantôt douloureuses.

Les postulantes arrivèrent en leur temps ; les élèves étaient nombreuses et de familles distinguées. Grâce à son titre d'établissement d'instruction, le couvent échappa aux mesures spoliatrices des émissaires de Joseph II. Quand arrivèrent les jours malheureux de l'occupation française, ces services rendus à l'éducation nationale ne purent lui faire trouver grâce. Le 25 Janvier 1797 trois commissaires du pouvoir exécutif, accompagnés d'officiers et de gendarmes, vinrent expulser les Bénédictines de leur mo-

(1) Les requêtes et l'acte de concession sont conservés aux Archives de l'Etat à Gand.

(2) Archives de Termonde « Erfboek » 1664 page 451.

nastère. Tout un détachement de dragons était rangé, l'arme au pied, dans la rue, pour empêcher les bourgeois de la ville de venir au secours des pauvres femmes brutalement chassées de leur demeure pour avoir commis le crime de s'être consacrées à Jésus-Christ.

Le couvent désaffecté servit quelque temps de local aux Réunions Primaires, puis, le 8 Janvier 1798, il fut vendu à un ancien garde de la ville, nommé Grégoire van Rousselaere, pour la somme de 28000 livres en assignats. (1)

Moins heureuses que leurs sœurs de Grammont, les Bénédictines de Termonde ne parvinrent point à se reconstituer après le rétablissement du culte catholique en Belgique. Après un essai de quelques années elles se virent forcées de renoncer à leur projet. Elles disposèrent alors du reste de leurs biens dilapidés par l'impiété pour les offrir comme un témoignage de reconnaissance au monastère qu'elles considéraient, disaient-elles, comme leur maison-mère. Une grande croix, suspendue de nos jours encore au cloître de Hunneghem, des ornements sacerdotaux, des bréviaires, des livres, une bonne quantité de linge furent envoyés généreusement à Grammont en 1834 par les dernières survivantes de la maison de Termonde.

Le souvenir de cet acte de charité reconnaissante est rappelé chaque année au chœur de Hunneghem : le 16 Janvier toute la communauté y récite le psaume *Miserere* pour les religieuses défrites de Termonde.

(1) Le Journal historique et littéraire de Liège (Tome II, 1835) dans une « Notice sur les anciennes abbayes des Flandres » verse dans une erreur totale au sujet du monastère de Termonde. Cette maison qu'il appelle erronément une abbaye « fut, dit-il, d'abord instituée sous la règle de St Augustin et les constitutions de St^e Brigitte vers l'an 1468. Ceci est cause qu'elle est nommée souvent l'abbaye des Brigittines. Les religieuses embrassèrent la réforme de St Benoît en 1655 et reçurent quelques dames de l'abbaye de Hunneghem pour les instruire des observances bénédictines. » Il y a là une confusion inexplicable. Il y eut, en effet, à Termonde, une abbaye de Brigittines mais elle ne fut point réformée par les religieuses de Hunneghem ; elle continua à exister plus d'un siècle à côté du nouveau monastère des Bénédictines.

CHAPITRE VI.

Joies et Angoisses.

DEPUIS que les Bénédictines de Grammont avaient réintégré leur monastère, celui-ci poursuivait son développement normal sous la sage conduite de la vénérée Mère Marie-Joseph. Quand en 1667 expira le troisième triennat de la bonne Prieure, le siège archiépiscopal de Malines était vacant. Cela permit aux Sœurs de prolonger le terme de leur supérieure d'une année entière, jusqu'à la préconisation du nouvel archevêque, Monseigneur de Wachtendonck, qui confirma la mère Marie-Joseph pour trois ans dans sa charge. C'était combler des vœux légitimes, car il parût bientôt que le Seigneur lui-même se plaisait à faire durer le règne de la vénérable supérieure. En effet, à l'expiration de ces trois années de prorogation, le siège métropolitain de Malines était redevenu vacant; il fallut donc reculer derechef la date des élections. Elles ne se firent que le 9 Mai 1671 devant le doyen de la chrétienté et le pasteur d'Ideghem délégués par Monseigneur Alphonse de Berghes. Les votes se reportèrent une fois de plus avec une unanimité touchante sur l'ancienne Prieure, que l'archevêque réinstalla le 9 Juillet 1671.

Il faisait bon vivre sous la conduite de cette âme choisie qui, dans ses longs entretiens avec le Dieu des tabernacles, puisait à sa vraie source cette sagesse incréée dont il a été écrit : « *per me reges regnant et legum conditores justa decernunt,* » « c'est par elle que l'on gouverne avec perfection et que l'on commande avec équité. »

Cette sagesse semble avoir tout spécialement guidé la Mère dans l'admission des postulantes. Elle préférait la qualité à la quantité et se contentait d'en voir arriver assez pour combler les vides causés soit par la mort, soit par les sacrifices de sujets exigés pour la fondation de Termonde. Les registres de cette époque mentionnent plus d'un départ de novices et semblent nous autoriser à croire que la Prieure se montrait saintement exigeante quand il s'agissait d'ouvrir les portes du sanctuaire aux jeunes

filles qui se présentaient. Ainsi elle parvint à rallier autour d'elle une communauté exemplaire dont le renom s'étendait au loin. Dans beaucoup d'abbayes on citait les Bénédictines de Hunneghem comme des filles modèles de Florence de Werquignœul et, plus d'une religieuse, éprise d'austérité et de sacrifice, sentit s'élever en son cœur le désir d'aller associer son existence à celle des bonnes Sœurs de la Paix Notre-Dame.

Tel fut le cas d'une Bernardine de Ghislenghien qui portait un des plus beaux noms de la Flandre : Madame Isabelle, Constance Borluut. Dès l'âge de seize ans, elle s'était arrachée aux bras de son père, le seigneur d'Assenbourg, et de sa mère, Marie de Dongelberghe, pour aller servir son Dieu en l'abbaye de Ghislenghien. Elle édifiait depuis treize ans sa communauté quand surgirent en son âme des aspirations vers une vie plus parfaite que celle professée en son monastère. Ses attraites la poussèrent vers les religieuses réformées de Grammont et elle sollicita de son abbesse l'autorisation de quitter l'abbaye pour recommencer sa carrière religieuse à Hunneghem. La supérieure fit droit à sa requête et les autorités ecclésiastiques donnèrent leur « *placet* ». Le 2 Avril 1667, Madame Borluut fit son entrée à la Paix Notre-Dame. Malgré ses vingt-neuf ans, dont douze s'étaient écoulés depuis sa profession religieuse, elle consentit volontiers à repasser par tous les stages de la formation religieuse. Le 24 Mai 1668, elle reçut l'habit noir de la réforme et cacha, à partir de ce jour, son nom illustre sous celui de Sœur Marie-Constance. Pendant vingt et un ans elle fournit à ses nouvelles sœurs l'occasion d'admirer son ardente piété envers la sainte Eucharistie et une humilité sincère qui la rendait industrielle pour échapper à toute charge honorable. Dieu épura cette belle âme en lui envoyant de multiples peines intérieures pendant une partie notable de son existence, mais Il lui rendit la sérénité la plus complète avant l'heure de sa mort. Le 11 Juin 1689, elle trépassa après une agonie si paisible que le nécrologue n'hésite pas à appeler son décès « une mort angélique. »

Un événement plus remarquable vint vers le même temps témoigner de l'excellente réputation de ferveur et d'observance dont jouissaient nos religieuses. Le 27 Novembre 1660, l'abbaye de Saint Amand perdit sa première abbesse, la Mère Gabrielle Corduan, qui, en 1650, avait été envoyée de Douai pour fonder ce monastère. Privées de leur supérieure, les religieuses de Saint Amand se décidèrent à lui chercher une remplaçante parmi leurs sœurs ferventes de Grammont. Elles offrirent en premier lieu la crosse abbatiale à la pieuse Jeanne-Claire dont nous avons esquissé la douce figure au chapitre III de cet ouvrage. Leurs in-

stances se heurtèrent à l'invincible répugnance de cette âme humble pour toute charge et dignité. Alors, elles tentèrent un nouvel effort en faisant remettre leur requête à la Sœur Gertrude de Saint Gilles. Celle-ci, pressée par d'augustes influences, acquiesca à leur demande et se résigna à quitter son couvent. Le sacrifice était double car Sœur Gertrude était Grammontoise ; en s'éloignant de ses consœurs elle s'éloignait aussi de sa famille. Le 24 Janvier 1661, elle dit adieu à la communauté et à sa ville natale et, cinq jours plus tard, elle reçut de l'évêque de Tournai, la bénédiction abbatiale. (1) Elle se souvint sa vie durant de la maison où elle avait reçu son éducation religieuse. En l'an 1669, elle passa, comme Abbessse de Saint Amand, avec la Prieure de Hunneghem, un contrat en vertu duquel les Sœurs des deux monastères s'obligeaient à faire chanter une messe de *requiem*, à offrir une communion et à réciter un chapelet pour chaque religieuse professe qui viendrait à trépasser. Après vingt-huit ans d'un sage gouvernement de son abbaye, elle alla, le 28 Juillet 1688, recevoir sa récompense au ciel. (2)

Tandis que ces événements se succédaient, la Prieure de Hunneghem était devenue sexagénaire et de cruelles douleurs d'estomac lui rendaient de plus en plus pénible les devoirs de sa charge. Le 31 Août 1674, les religieuses déchargèrent enfin les épaules de la Mère Marie-Joseph du fardeau qu'elle portait depuis dix-sept ans et la Sœur Catherine Colombine de Vienne fut élue Prieure. Il était temps car bientôt la maladie de la Mère Marie-Joseph entra dans sa dernière phase ; quelques mois plus tard, elle mourut saintement. (3)

La nouvelle supérieure se montra dès le début à la hauteur de sa mission. Sa bonté maternelle pour ses filles et sa munificence à l'égard des pauvres lui attirèrent toutes les sympathies. Mais

(1) Le *Cameracum Christianum* de Le Glay et la *Gallia Christiana* T. III contiennent une erreur au sujet de la deuxième Abbessse de Saint Amand. Ils la disent originaire de l'abbaye de Beaupré. Les archives de Hunneghem prouvent péremptoirement qu'elle est sortie du monastère de Grammont.

(2) On lit encore à présent à Saint Amand l'épithaphe suivante sculptée sur la tombe de la Sœur Gertrude de S. Gilles :

PACIFICE

Jcy repose le corps de Madame Marie Gertrude Druard. abbessse de la Paix Notre-Dame, dans la ville de St Amand, laquelle après avoir vécu louablement en cet te qualité l'espace de 28 ans, est décédée de ce monde le 28 Juillet 1688 âgée de 62 ans. Requiescat in pace. Amen.

(3) Ses contemporaines lui ont consacré une longue notice nécrologique qui contraste avec les éloges par trop laconiques donnés aux autres Prieures dans les annales du couvent. On y a consigné aussi quelques-unes des maximes préférées de cette âme intérieure toute perdue en Dieu. Cette page imprégnée de saine et grave doctrine spirituelle mérite d'être conservée comme un héritage précieux de la sainte supérieure.

ce qui caractérisa surtout son gouvernement, ce fut son zèle illimité pour le *Opus Dei*, le grand travail de la louange du Seigneur, confié aux ordres monastiques. « Elle étoit, dit la chronique, fort zélée à l'office divin, elle y assistoit jour et nuit avec une grande assiduité et ferveur, malgré de grosses incommoditez. Elle sentoit un si tendre amour pour Dieu et sa sainte mère que tout son plaisir estoit de les louer. » Ce zèle lui inspira un dessein grandiose. Gardienne enthousiaste des traditions monacales, la Mère Catherine savait que, dès les origines de la vie cénobitique en Egypte et en Palestine, il s'étoit rencontré des cloîtres où deux chœurs se succédaient sans relâche pour chanter l'office divin, coutume que saint Colomban avait repris dans son monastère de Luxeuil. Jour et nuit, les voix des moines, « aussi infatigables que celles des anges » s'y relevaient pour célébrer les louanges de Dieu par un cantique sans fin. (1) Ce sublime usage étoit passé à nombre d'abbayes bénédictines, à Remiremont, à Saint Denis, à Saint Maurice, sous le nom de « *Laus perennis* ».

La Prieure de Hunneghem avoit l'esprit aux conceptions assez élevées, le cœur aux aspirations assez larges pour oser songer à introduire aussi dans sa communauté cette louange perpétuelle, cette succession de chœurs de moniales qui feraient sans intervalle résonner sous les voûtes du sanctuaire les doux accents des psaumes et des hymnes.

Dans ce but, elle accepta sans dot plusieurs postulantes, et, avec un courage invincible, elle alla au devant des difficultés sans nombre qui surgissaient contre l'entreprise. Les obstacles cependant triomphèrent de son zèle et de son énergie : elle dut abandonner le pieux dessein si cher à son cœur.

Les temps étoient redevenus par trop troublés pour permettre cette innovation. Le canon grondait de nouveau autour de Hunneghem ; la Belgique entière étoit redevenue un vaste champ de bataille. De continuelles alarmes vinrent à cette époque assaillir les habitants de la Paix Notre-Dame et rendre le recrutement de nouveaux sujets de plus en plus pénible.

Le 27 Mai 1676, les troupes de Louis XIV établirent leur camp entre Grammont et Aspelaere, et ce gênant et redoutable voisinage apportait à la population de la ville des corvées de guerre de tout genre. Les monastères n'étoient d'ordinaire pas les moins exploités en pareille occurrence ; on comprend donc que Hunneghem ressentit le fâcheux contre-coup de cette invasion. Toutefois, le séjour des légions françaises ne se prolongea pas au delà de trois semaines. Des combinaisons stratégiques transportèrent sur

(1) Montalembert. Les moines d'Occident. T. I. VIII.

un autre champ les opérations militaires ; et bientôt, vaincus à Cassel, les Hollandais demandèrent la paix. On crut être arrivé au terme de l'épreuve, mais à tort, car Louis XIV ne rappela pas ses troupes. Les Grammontois, cruellement frustrés dans leur espoir, apprirent avec effroi, le 2 Juin de l'année 1678, qu'un formidable corps d'armée se dirigeait vers leur cité. Heureusement, au dernier moment, un ordre nouveau survint et fit décliner la marche des régiments vers Mons. On en fut quitte cette fois à Hunneghem pour l'alerte ; trois mois plus tard le traité de Nimègue était signé.

L'ambitieux roi de France sut encore anéantir ce nouvel effort de pacification. Il ne se contenta pas de la portion des Pays-Bas cédée par les vaincus, et il appuya ses prétentions par l'envoi d'un corps d'occupation en Belgique. Grammont se vit de nouveau cernée par les bataillons français qui, sous prétexte de fourrager, se permettaient toutes sortes d'extorsions aux dépens des bourgeois et des couvents. Les Bénédictines eurent encore à traverser des jours d'indicibles angoisses.

Il est vrai que, en Août 1684, une trêve de vingt ans fut signée avec l'Espagne et solennellement proclamée à Grammont, mais cette proclamation qu'on eut accueillie en d'autres temps avec une joie immense ne rassura pas les cœurs. Trop souvent on avait été désabusé en ces dernières années pour ne pas écouter en sceptiques ces promesses d'ambitieux.

Vingt ans de trêve, c'était bien long pour un Louis XIV ! Le quart de ce temps ne s'était point encore écoulé que déjà le monarque trouva un prétexte pour faire surgir un conflit et ses troupes repassèrent les frontières belges. Grammont, en raison de sa position rapprochée de la France, fut occupée par plusieurs régiments des alliés chargés d'enrayer la marche envahissante des légions françaises. De là de nouvelles charges et de nouveaux soucis pour nos religieuses, et, cette fois, ce n'était que le début d'une épreuve plus longue. Les Français poursuivirent leur course triomphante à travers la Belgique ; à la garnison des alliés succédèrent à Grammont les soldats français et ils s'y comportèrent en vainqueurs enivrés par les succès. Le 31 Août, le maréchal de Luxembourg fit démolir l'enceinte de la ville, laquelle, pendant trois ans, fut livrée à la merci de légionnaires licencieux et rapaces.

Il y eut en ces temps un moment de panique effroyable parmi les bourgeois de la ville. Un jour, on vint leur annoncer que 7000 cavaliers se dirigeaient vers leurs demeures dans l'intention de tout piller. Par bonheur, les alliés campés à Neygem et à Ternath parvinrent à barrer la route à ces hordes sauvages et à

épargner aux Grammontois une catastrophe épouvantable. Mais les pauvres habitants des campagnes n'échappèrent point à ces violences. Ils virent leurs fermes envahies, leurs granges dépouillées, leurs moissons détruites. Alors, épouvantés, ils prirent en masse la route de la ville pour y chercher un abri contre ces nouveaux barbares.

Malgré leur propre détresse, les religieuses de Hunneghem se firent un devoir de donner asile à quelques-uns de ces pauvres fuyards. Les chroniques de la maison ont conservé le souvenir du dévouement d'une des Sœurs qui devint l'ange de ces malheureux : la Sœur Anne Françoise de la Croix.

Elle avait, cette bonne âme, appris la compassion à la meilleure des écoles, celle de la souffrance. Dès l'âge de vingt-quatre ans, elle s'était présentée au monastère, où elle avait reçu son éducation, et, elle y avait vaillamment commencé le noviciat quand une maladie apparemment incurable la força de quitter le couvent après quelques semaines. La mort dans l'âme, elle avait repris la route d'Alost où se trouvait le logis paternel suppliant le Seigneur de lui donner assez de vigueur corporelle pour rentrer dans sa sainte maison. En 1678, ses prières semblèrent exaucées ; ses forces revinrent et, dès qu'elle se crut en état de tenter l'entreprise, elle se représenta à Grammont. On l'accueillit avec joie, on lui rendit l'habit religieux et elle reprit avec générosité les exercices du noviciat. Sa confiance fut mise encore cruellement à l'épreuve, car ses infirmités reparurent avec des symptômes si alarmants que les supérieures jugèrent nécessaire de la renvoyer dans sa famille.

Après ce double essai infructueux, toute autre jeune fille eût renoncé à ses desseins, mais elle, s'obstina à garder confiance persuadée, malgré tout, que Dieu la voulait à Hunneghem. Son espérance héroïque fut récompensée. Vers l'âge de trente ans, elle se sentit complètement guérie et revint s'offrir à ses sœurs d'autrefois. La Mère Catherine l'admit la troisième fois, le 19 Juillet 1681, et n'eut pas à se repentir de cette décision qui à d'aucuns put sembler hasardeuse : à partir de ce jour jusque dans sa vieillesse, la Sœur Anne Françoise jouit d'une santé excellente qu'elle mit avec un dévouement inlassable au service de la communauté. Quand les malheureuses guerres de Louis XIV vinrent chasser de leurs foyers les pauvres paysans des environs, la bonne religieuse se multiplia autour des infortunés qui étaient venus chercher un asile à l'ombre du cloître de la Paix Notre-Dame. En même temps, ses bons parents, auxquels le ciel avait largement départi les bénédictions temporelles, vinrent opportunément au secours de la communauté épuisée par les contri-

butions et les taxes exigées sans cesse, tant par les armées des alliés que par celles du roi de France (1).

La grande charité de Sœur Anne Françoise n'était pas un phénomène de vertu isolé à cette époque. Cette bonne religieuse vivait entourée d'âmes choisies dont nous croyons devoir rappeler ici le souvenir au risque de prolonger notre récit. Leurs exemples sont trop beaux pour rester ensevelis sous la poussière des cartons d'archives.

Le premier nom mémorable que nous rencontrons au registre des admissions est celui de la Sœur Gertrude Augustine. Elle était Grammontoise et vint, à dix-neuf ans, s'offrir au Seigneur. Dès le début de sa vie religieuse, elle devint un modèle de silence et de recueillement, au point qu'au témoignage de ses contemporaines elle n'eut pas préféré une parole oiseuse pour tous les biens du monde. Jour et nuit sa pensée était en Dieu et sans cesse elle s'entretenait dans son cœur avec cette Majesté souveraine. Cette union du recueillement lui fit soupirer après celle des souffrances et l'amour la rendit cruelle envers elle-même. Seule l'obéissance put l'empêcher de déchirer entièrement sa chair innocente par de sanglantes flagellations.

Elle n'était pas la seule à s'écrier avec l'Apôtre « *Christo confixus sum cruci* » (2) A ses côtés une de ses consœurs, non, il est vrai, par les austérités volontaires mais par une résignation héroïque, était entrée aussi avant qu'elle dans l'amoureux mystère de la douleur. C'était la Sœur Barbe dont la vie entière ne fut qu'un long martyre. Plus de deux cents fois elle eut à se soumettre au pénible traitement de la saignée, et toujours elle le fit avec cette bonne grâce que seule une parfaite conformité avec le bon plaisir divin peut inspirer. Pendant de longues années, une profonde plaie au côté lui causa d'indicibles souffrances. Dans les épanchements de l'intimité, elle trahit le secret de la patience avec laquelle elle supporta ces douleurs lancinantes. Un jour, avoua-t-elle à celle qui plus tard rédigea sa notice nécrologique, elle avait demandé cette plaie comme une grâce à Notre-Seigneur Jésus-Christ en souvenir de son sacré côté ouvert par amour pour nous sur la croix. Sa prière avait été exaucée : la plaie resta béante jusqu'au jour de son trépas.

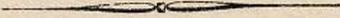
(1) En 1688 une nouvelle alarme s'ajouta aux angoisses que le voisinage des camps entretenait dans les cœurs des Grammontois. La peste venait d'éclater et ses progrès étaient si menaçants que l'on crut devoir sans retard prendre toutes les précautions. En 1688, Monseigneur de Berghes lors de la visite canonique désigna le coin de la propriété qui devrait servir de cimetière aux Sœurs qui succomberaient à la redoutable épidémie.

(2) « Je suis attaché à la croix avec Jésus. »

Moins héroïque mais non moins édifiante apparaît la vertu de la bonne Sœur Marie-Joseph (De Decker) qui semblait avoir hérité de la pieuse Prieure dont elle portait le nom, le tendre attrait vers le Dieu de l'Eucharistie. Chaque jour, elle passait au pied des autels tout le temps dont elle pouvait disposer, et, lorsqu'en raison de ses infirmités, elle ne pouvait descendre au sanctuaire, sa piété ingénieuse lui avait fait découvrir près de la cloche un petit coin délicieux d'où elle pouvait à loisir fixer ses regards sur la porte dorée du tabernacle. Au sortir de ses longs entretiens avec Jésus, l'amour débordait de son cœur; elle faisait l'édification de toute la communauté par ses conversations marquées au coin d'une sagesse surnaturelle et d'une onction toute céleste.

Nous terminons malgré nous cette édifiante nomenclature en rappelant encore le nom de Sœur Aldegonde Wautrude. Elle sembla n'être entrée à Hunneghem que pour se préparer à la mort mais d'une préparation qui dura trente années. Au milieu du printemps de sa vie, elle fut atteinte d'une hydropisie qui la cloua jusqu'à son dernier jour sur un lit de douleurs. A ses yeux, ce temps de souffrances continuelles était un don précieux du ciel, une grâce de choix que le Seigneur lui octroyait pour la disposer au passage vers l'éternité. Préparation désirable, sans doute, mais combien laborieuse, car, à ses atroces souffrances physiques s'ajoutèrent de cruelles angoisses au sujet de son sort éternel. Cependant, cette bonne Sœur, comme beaucoup d'âmes pieuses éprouvées par de pareilles anxiétés, retrouva toute sa sérénité avant le moment suprême. Aux approches de la mort elle se mit à chanter avec une voix mélodieuse et forte les belles paroles du psaume : « *Laetatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus* » (1) et elle s'endormit dans la plus douce paix sur le Cœur de son Epoux. C'était le 19 Septembre 1699 que cette mort de prédestinée vint à la fois désoler et réjouir le monastère. Le récit de ce trépas clôt la chronique de Hunneghem au XVII^e siècle.

(1) « Je me suis réjoui en m'entendant dire : Nous allons entrer dans la maison du Seigneur. (Psaume 121).



CHAPITRE VII.

XVIII^e Siècle

NOUS avons clôturé l'histoire de Hunneghem au XVII^e siècle par le récit d'une mort édifiante; c'est par un événement pareil que nous devons commencer ce chapitre nouveau. Le décès de la Mère Catherine Colombine est le premier fait remarquable que nous rencontrons dans les annales après l'an 1700.

Depuis plusieurs années déjà la vaillante supérieure était souffrante. En 1696, l'archevêque de Malines, Mgr Guibertus Guillelmus, venu pour faire la visite canonique du monastère, ne trouva pas la Prieure pour le recevoir à la grille: la maladie l'emprisonnait dans sa cellule. Dès qu'il l'apprit, le distingué prélat se fit ouvrir les portes de la clôture et se transporta jusqu'à la chambre de l'infirmes. Longtemps il resta assis à son chevet lui prodiguant les plus touchantes consolations. Il lui déclara combien l'exacte discipline de la maison était une grande joie pour son cœur de pasteur et que ce lui était un vrai bonheur de pouvoir constater de ses yeux la grande union des âmes dans la communauté. On comprend aisément quel soulagement cette parole épiscopale dut apporter à la malade! La Mère Catherine se rétablit encore assez pour qu'à trois élections successives, en 1699, 1702 et 1705, les religieuses pussent lui donner leurs suffrages. Elle ne put toutefois achever le dernier triennat: le 28 Janvier 1708 le Seigneur la rappela à Lui.

La Sœur Marie Mechtilde fut appelée le 3 Mars suivant à lui succéder. A peine installée depuis quelques mois, elle eut à recueillir le dernier soupir d'une de ses filles, la Sœur Dorothée de Melin. Cette mort cependant fut si édifiante qu'elle arracha plus de larmes d'attendrissement que de regret. Quand la mourante sentit s'approcher le terme de son existence, elle demanda qu'on lui lût la passion de Jésus pour puiser dans ces souvenirs sacrés force et courage pour le dernier combat. Au moment où la lectrice lut la solennelle parole: « *Et inclinato capite emisit spiritum* » la Sœur Dorothée inclina doucement la tête et son âme virginale prit son essor vers la demeure éternelle. Trente-huit ans de fidélité à suivre ses attraits vers la contemplation lui avaient valu cette

ressemblance complète au divin Modèle qu'elle avait fixé sans relâche dans son oraison.

Cette mort précieuse fut un réconfort opportun pour l'âme de la nouvelle Prieure car l'horizon paraissait assombri au moment où elle se vit appelée au gouvernement du monastère. Transcrivons ici une des rares pages des chroniques échappées aux ravages des temps : « Il paroissoit que le Seigneur vouloit n̄s éprouver dans la fournaise de tribulations, mais avec l'assistance de sa grace nous surmontâmes tout.

La gelée reprit trois diverses fois d'une égale violence, ce qui causa une misère extrême par le manquement totale des grains et surtout des froments qui parurent d'être entièrement pourris quand le dégel survint, cela acheva la désolation du pauvre peuple, qui avait été réduit dans une très grande indigence pendant toute la campagne, et qui ne pouvoit espérer de moisson; enfin le grain devint si cherre qu'au Mois de May n̄s fumes obligées d'en acheter a vingt six florins le sac.

La cherreté de vivre n̄s causa de l'inquietude, les troubles de la guerre étoient cause que n̄s n'avions plus de Pensionnaires, et il n'étoit pas possible de recevoir n̄re petit revenu, n̄s n̄s trouvâmes dans une très facheuse situation, car outre la subsistance de la comté qz n̄s avons peine a trouver il y avoit de grandes réparations a faire a la Maison, cependant n̄s ne laissâmes jamais de mettre n̄re confiance en Dieu et n̄s esperons fortement qu'il sera fidèle dans ses promesses : si n̄s ne cherchons que son Royaume et sa justice, le reste n̄s sera donne par surcroit, et bien loin de n̄s affliger de n̄re pauvreté, elle n̄s doit être un sujet de joye, parce que dans cet état nous sommes plus conformes à nôtre divin Maitre et nous pouvons luy dire véritablement : le Seigneur est tout notre bien et n̄re partage; la part qui n̄s est échētie est délicieuse et notre portion héréditaire est d'une excelence incomparable. Ainsi soit-il. »

Il ne fallait rien moins que cette confiance héroïque pour porter, en chrétiennes et en religieuses, les épreuves de ce temps, car celle de la rareté des vivres n'était que la moindre. L'horrible fléau de la guerre était encore déchaîné sur la contrée.

« Les François, dit la chronique, vinrent a leur tour enlever les grains et nous fuymes pour notre part obligées d'en livrer 150 sacs de la récolte des pauvres païsants qui estoit icy réfugiée. L'on estoit pénétré de douleur de voir leur désolation qui n'estoit pas sans sujet puisqu'en cela estoit toute leur subsistance. Ces mesmes troupes françoises firent des désordres très grands dans la ville et il ne s'en fallut de guerre que l'Abbaye de nos R^{ds} Pères de St Adrien ne fut pillée par ce qu'on ne leur

donnoit pas assez promptement ce qu'ils demandoient. Pour éviter une affaire si fâcheuse nous fîmes ici toute la diligence possible pour les satisfaire. Enfin après qu'on leur eut livré ce qu'ils avoient demandé ils se retirèrent dans leur camp près d'Audenarde et y restèrent jusqu'au lèvement du siège de Bruxelles, que le Duc de Bavière avoit entrepris, environ le mois de novembre. Pour lors les alliés vinrent fondre sur l'armée françoise et la mirent en déroute et en fuite. Partie d'icelle passa par ici avec bonne envie de piller s'ils en eussent eu le temps, mais ils ne l'eurent et par la grace de Dieu cet orage passa encore sans qu'il soit rien arrivé de désavantageux. Après ceci nous crûmes estre à la fin de nos misères mais ce qui nous restoit à essayer estoit le pis ; car on donna ce païs ci aux troupes du prince Eugène qui avoient pris Lille pour quartier de rafraichissement. C'estoient des hommes qui n'avoient rien d'humain que le corps, du reste ils estoient si cruels et barbares qu'ils mettoient à feu et à sang tout ce qu'ils rencontroient, ils n'avoient égard à rien, ny au sexe, ny aux dignitez des personnes ; plusieurs prestres et seigneurs en furent massacrez, plusieurs femmes et filles subirent le mesme sort, enfin les autres désordres qu'ils firent ne sont pas à explicquer. Avec tout ceci ils causèrent une pauvreté très grande dans tout le pays parcequ'ils achevèrent de racler le peu qu'on avoit tâché d'eschapper. Nous estions lors dans des allarmes continuelles ! »

On n'a point de peine à comprendre cette exclamation finale de l'annaliste de Hunneghem, et l'on se figure aussi, sans peine, combien les pauvres religieuses avoient en ces temps besoin de consolation. (1) Le ciel leur en ménagea quelques unes.

Nous croyons pouvoir considérer comme telle une visite auguste que reçut le monastère en 1719. L'archevêque de Malines, Monseigneur Thomas d'Alsace de Boussu, vint en cette année la première fois saluer les Bénédictines de Grammont. Reçu au son joyeux des cloches, l'éminent prélat se rendit au parloir où la communauté l'attendait derrière la grille pour lui présenter ses hommages.

Aussitôt qu'on eut reçu sa bénédiction, la Mère Marie Mechtilde

(1) En 1727, le monastère obtint, en raison de sa grande pauvreté, exemption de quelques impositions comme il appert par cette attestation, retrouvée aux archives du couvent :

« Le sousigné Receveur des Moyens courant de la province de Flandre au Contoir de Grandmont certifie et atteste à tous ceux qu'il appartiendrait que les Religieuses Bénédictines de Grandmont jouissent en suite du décret de sa Majesté impériale et catholique du dix huit décembre 1727 de l'exemption d'une pièce de vin par an et de l'exemption entier des Bieres et Moulage, Donné au contoir de Grandmont ce 20 avril 1728.

lui présenta les clefs de la clôture pour l'inviter à entrer dans la communauté. Il les accepta mais voulut auparavant s'entretenir avec chaque choriste en particulier. Alors, accompagné de son secrétaire et du doyen de la chrétienté, il fit son entrée dans les cloîtres visitant avec un intérêt tout paternel les différents appartements. Arrivé dans la « dépense », où se trouvaient préparées les portions pour le dîner, il fut extrêmement édifié en voyant quel esprit de réelle mortification présidait aux apprêts du repas à Hunneghem. Il déclara avant son départ n'avoir rien à changer ni à corriger et il prit congé des religieuses après leur avoir adressé une brève exhortation pour les confirmer dans l'esprit de simplicité et d'observance qu'il avait eu la satisfaction de constater.

La visite fut suivie de près de l'élection de la Prieure (30 Avril 1720). Les suffrages se rallièrent sur la Sœur Jeanne Claire qui pendant six ans reprit la charge de Mère Mechtilde. Après ce temps les religieuses rappelèrent leur ancienne Prieure à leur tête. Ce qui rend ce rappel d'autant plus significatif, c'est qu'en ce moment elle était malade et alitée. Aussi, lorsque, le 4 Juin, l'abbé Van den Bossche de Grammont vint, au nom de l'archevêque, apporter les lettres patentes, on dut l'amener à l'infirmerie pour y remettre, en mains propres, à la nouvelle élue, la missive archiépiscopale.

M^{gr} Thomas d'Alsace de Boussu, que le Souverain Pontife avait entretemps revêtu de la pourpre cardinalice, revint encore en 1728 saluer les Sœurs de Hunneghem. Le cardinal n'avait point l'intention de se rendre au couvent en venant à Grammont, mais aussitôt que la Mère Marie Mechtilde eut appris son arrivée en ville, elle lui députa un messenger pour lui présenter une lettre d'hommage et solliciter sa visite. L'archevêque se rendit à l'humble invitation, et, en société du doyen de la chrétienté et de Dom François Van der Maesen, confesseur de la communauté, il entra dans la clôture. Il parcourut les cloîtres, visita le réfectoire, la salle de récréation, les cellules, le jardin. Là, il s'arrêta quelques instants devant une petite chapelle dédiée à la S^{te} Vierge. Aussitôt la Sœur, chargée de l'entretien de ce petit sanctuaire, s'approcha avec confiance de l'éminent visiteur et sollicita de sa bonté une indulgence pour ceux qui prieraient devant cette image confiée à sa garde. Le cardinal ne put résister à cette naïve et touchante supplique et accorda quarante jours d'indulgence à tous ceux qui, le samedi, réciteraient devant cette statuette les litanies de Notre-Dame de Lorette. Puis, voulant rendre son don plus parfait, il ajouta que les Sœurs pourraient jouir de cette même faveur spirituelle en récitant ensemble ces prières, le samedi soir,

dans leur salle de communauté désignée sous le nom de «*Labeur*.»

Le souvenir de cette visite cardinalice s'est perpétué jusqu'à ce jour par un pieux usage : chaque samedi, après les grâces, la communauté se rend au «*Labeur*» et y récite devant une statuette antique les litanies de la S^{te} Vierge.

Quand, l'année suivante, le cardinal fit encore une courte apparition à Hunneghem, la Mère Marie Mechtilde l'accueillit pour la dernière fois : le 19 Février 1730, le Seigneur la rappela à Lui.

Lorsqu'on vint lui apporter le saint viatique, elle voulut le recevoir à genoux sur le plancher de sa cellule ; le lendemain, après avoir reçu l'extrême-onction, elle réunit la communauté autour de son lit, adressa une onctueuse et grave exhortation à ses filles, puis traça de sa main mourante sur le front de chacune d'elles une suprême bénédiction. Au moment où la cloche du couvent sonnait matines la Prieure expirait doucement.

Les Sœurs réunies en chapitre, le 8 Mars 1730, rappelèrent la Mère Jeanne-Claire au gouvernement de leur communauté. Mais déjà le 12 décembre 1734 la mort vint la leur enlever et la Sœur Constance Adélaïde de Pelseneere (1) fut alors désignée comme Prieure. Elle le fut pendant près de trente ans, trente ans traversés par des épreuves cruelles. En effet, les hostilités venaient de renaître entre les grandes puissances européennes et la Belgique fut encore le théâtre de leurs luttes.

En 1744, les alliés travaillaient avec acharnement à Grammont au dévasement des fossés des fortifications pour rendre la ville inaccessible aux troupes françaises. Ce travail était l'annonce de toute une série d'opérations militaires dont les Bénédictines n'allaient pas être les dernières à porter les charges et l'importunité. Après l'aménagement des fortifications, il y eut en effet le casernement des corps de troupes, car, les Français ayant établi leur camp aux environs, les alliés prirent position près de Grammont, et la ville devint le quartier général de leur chef, le duc de Cumberland. Ce seigneur se choisit l'abbaye de Saint Adrien comme résidence et s'y installa avec une suite si nombreuse que les religieux ne disposèrent plus que de neuf chambres et furent

(1) Nous avons retrouvé aux Archives de l'Etat à Gand (abbaye de Grammont Reg. 198) un long poème flamand composé par Adrien de Pelseneere à l'occasion de la profession de la Mère Constance-Adélaïde. En voici le titre : «*Den ouden Adams pelsrock verandert in 't gheestelyck pelsghewaet ofte de levensvervorminghe van de Godtminnende Joffrouw*

JoffraU SUSanna Theresla De PeLseneere nU Constantla ADelaIDIs haer ontleedende van den ouden mensch ende den nieuwen aendoende door haere solenneele professie onder den victorieusen standaert van den grooten vader Benedictus in het vermaert clooster van Maria ten Vrede gheseyt Hunneghem binnen Gheeraertsberghe den 13 Jan. 1720.

obligés de parquer tout leur bétail au verger pour pouvoir placer dans leurs étables et écuries les chevaux des nombreux officiers attachés au service du duc.

Les Bénédictines avaient tout lieu de craindre qu'elles auraient à partager le sort de leurs frères de l'abbaye. Heureusement le prélat de Saint Adrien, Dom van Hoorden était un protecteur insigne de Hunneghem (1). Lors donc que, le 30 Juin, il se rendit à la rencontre du duc de Cumberland pour le complimenter à son arrivée, il recommanda d'une façon spéciale à sa bienveillante protection le monastère des Sœurs. Le duc lui répondit de l'air le plus gracieux « Monsieur l'Abbé, je ferai tout ce qui me sera possible. »

De fait, tandis que les dames de l'hôpital furent contraintes d'héberger le commandant des forces autrichiennes et que les Carmes virent le prince de Waldeck, généralissime des Hollandais, s'établir chez eux, Hunneghem fut épargné. Un jour cependant, le bruit parvint au couvent que le prince de Waldeck, pour des raisons inconnues, songeait à transporter sa résidence du couvent des Carmes jusqu'en celui des Bénédictines. Heureusement, une intervention énergique du Magistrat de Grammont parvint à détourner le général de cette détermination.

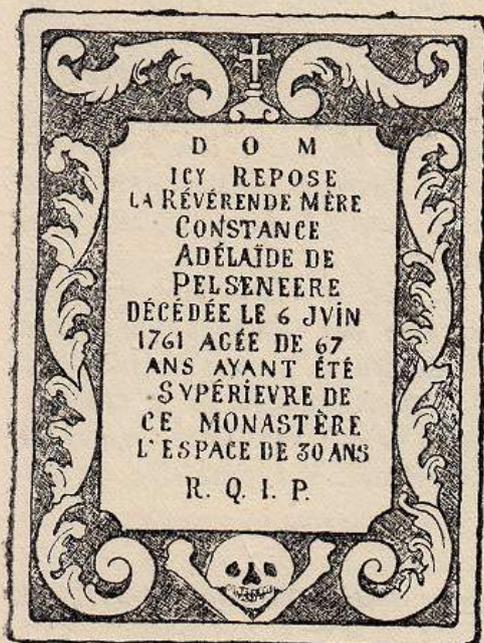
Cette alarme était à peine passée que de nouvelles et de plus fortes vinrent agiter les Sœurs éprouvées. Aux premiers jours de Juillet on annonça l'approche de l'armée française et toutes les dispositions furent prises en vue de la résistance. Du côté de Hunneghem la ville était le plus menacée ; en conséquence, le duc de Cumberland concentra ses forces dans ce quartier. Entre le couvent et la porte de Gand environ quatre mille hommes prirent position, le 3 Juillet, pour s'opposer aux assaillants. Des fenêtres de leurs cellules les religieuses pouvaient, trois jours plus tard, voir les hommes d'armes travailler fiévreusement à l'établissement de six batteries prêtes à vomir un feu meurtrier sur l'ennemi.

Qui dira combien le déploiement de ce sinistre appareil guerrier dût resserrer les cœurs de ces pauvres femmes qui s'attendaient d'heure en heure à voir leur maison écrasée par les boulets ennemis ripostant aux canons des alliés. Leurs inquiétudes s'accrurent lorsqu'elles apprirent qu'un officier venait de donner l'ordre d'abattre la muraille du monastère le long des remparts pour y établir de nouvelles batteries ; toutefois au dernier moment le duc de Cumberland contremanda cette démolition. Le 7 Juillet on annonça, que l'avant-garde française n'était plus qu'à un

(1) Voyez a son sujet : Chapitre XV.

quart de lieue de la ville. Déjà l'ordre était donné de détruire les ponts, de dépaver les rues, d'ériger partout des barricades. En cette conjoncture périlleuse, on engagea les Sœurs de Hunneghem à se retirer à l'hôpital mais elles refusèrent, décidées à ne quitter leur clôture qu'à la dernière extrémité. Soudain l'on apprit que les troupes françaises se repliaient sur elles-mêmes. De nouvelles combinaisons stratégiques étaient intervenues; Grammont en bénéficia largement car, trois jours après, les alliés, à leur tour, quittaient la ville.

Enfin on put respirer pour quelque temps ! Néanmoins, pendant trois ans encore, plus d'une fois des bataillons, tantôt français, tantôt impériaux, firent leur réapparition en ville avec leur cortège coutumier de désordres et de charges. La paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 vint clore cette période d'agitation incessante et, à partir de ce moment, la Mère Constance Adélaïde put gouverner en paix sa communauté.



Pierre sépulcrale de la M. Constance Adélaïde.

En 1764, la Sœur Lutgarde de Sainte Berlinde (Jeanne-Christine Cousyns de Meerbeek) fut appelée au supérieurat. Les vingt années de son gouvernement s'écoulèrent dans une paix relative mais, lorsqu'en 1783 sa charge fut confiée à la Sœur Marie Anne de St Martin, l'horizon religieux en Belgique apparaissait de nouveau chargé de gros nuages. Depuis, qu'à la mort de sa mère, Joseph II était parvenu au pouvoir, il s'était révélé aussitôt le prince tracassier qui devait passer à l'histoire avec le triste surnom d'*Empereur sacristain*.

Un de ses premiers actes en prenant possession du trône avait été de supprimer la plupart des couvents de ses états allemands et de réduire le nombre de religieux de trente-six mille à deux mille sept cent. C'était le prélude d'une longue série de mesures vexatoires à l'endroit des ordres religieux.

Les placards royaux se succédèrent sans interruption pour tout réformer et tout régler; les prétentions impériales allèrent jusqu'à déterminer la forme de l'habit religieux, la hauteur de la guimpe

et la largeur du bandeau des religieuses ; le chant, la discipline, les heures de prière et de travail, tout devait être mesuré aux caprices du souverain.

L'une des premières préoccupations du monarque fut aussi de se renseigner complètement sur les propriétés, revenus, rentes et dettes des maisons religieuses. Il exigea, en conséquence, que chaque couvent envoyât à l'administration centrale un « Etat des biens » détaillé.

Nous avons retrouvé aux archives générales du royaume à Bruxelles celui de Hunneghem, daté du 1^{er} Mai 1787, muni du sceau de la maison et signé par la Mère Marie Anne Plasman. Il contient des détails bien intéressants sur la situation du monastère à cette époque. (1) La Prieure ne l'aura pas expédié aux magistrats sans de graves appréhensions, car les bruits les plus sinistres circulaient au sujet des intentions de l'empereur, et il y avait lieu de redouter qu'il pourrait bien par un trait de plume, ici comme dans ses états d'Allemagne, supprimer de nombreux monastères.

La Révolution brabançonne qui éclata entretemps empêcha Joseph II de poursuivre jusqu'au bout ses réformes odieuses et épargna à la Mère Marie Anne la douleur de se voir bannie de sa maison avec ses filles. En 1789, le gouvernement de la communauté fut confié à la Mère Cécile de saint Pierre. Dieu réservait à cette nouvelle élue une douleur extrême : la suppression du monastère par l'impie Révolution.

(1) Archives de la chambre des Comptes. n^o 46671 (Etat des biens du Clergé. Tome 9.)



CHAPITRE VIII.

Sous la Terreur.

DEN 1792, la France révolutionnaire déclara la guerre à François II et ses hordes sauvages envahirent la Belgique. Le 6 Novembre, Dumouriez gagna la bataille de Jemappes, les Autrichiens s'enfuirent devant ses armes victorieuses et les Belges, aigris par les tracasseries de Joseph II, reçurent les Républicains comme des libérateurs. Hélas, ces hommes qui inscrivaient sur leurs drapeaux les grands mots de *Liberté, Egalité, Fraternité*, amenaient avec eux le pire des asservissements, celui des âmes ; ils ne tardèrent point à se révéler persécuteurs de la religion et spoliateurs des biens d'église. Des impôts de guerre exorbitants furent imposés aux couvents : le seul hôpital de Grammont eut à payer dès le mois de Novembre onze mille florins. Ces exactions froissaient les sentiments les plus intimes du peuple belge et une opposition violente se fit jour en nos contrées. Les Grammontois se mirent au premier rang des protestataires en emprisonnant le commissaire français et en chassant les soldats envoyés pour disperser leurs rassemblements. Quand les autorités militaires apprirent ces faits, exaspérées, elles envoyèrent de Gand un corps de troupe formidable avec ordre de châtier sévèrement la cité rebelle.

La consternation fut grande à l'annonce de cette mesure grave. Déjà une partie de la population s'était cherché un abri contre les vengeances jacobines, quand survint la nouvelle de la victoire remportée par les Autrichiens sur l'armée républicaine à Neerwinden (18 Mars 1793). Les troupes en marche vers Grammont se retirèrent précipitamment et la Belgique accueillit derechef avec joie son empereur.

A Hunneghem, après des jours pleins d'alarmes, on respira. Les catholiques belges espéraient, en effet, que François II, assagi par les leçons des derniers événements, viendrait, en reprenant possession de ses états, apporter une ère durable de justice et de paix.

Nos Bénédictines partagèrent si bien cette confiance qu'au mois de Mai et de Septembre de l'année 1793 elles admirèrent à

la profession deux novices, les Sœurs Justine et Bernardine. Elles ne l'eussent pas fait devant la perspective d'un retour offensif de l'armée républicaine. Cependant le Seigneur ne semble s'être attaché ces deux âmes par les vœux de religion qu'en vue de les rendre plus invincibles dans de nouvelles et grandes épreuves. La France, un instant terrassée, se redressa, et, avec des forces formidables, vint écraser les régiments impériaux à Fleurus le 26 Juin 1794; cette victoire lui assura pour de longues années la possession de notre patrie. Cette fois, on ne reçut plus la Révolution triomphante comme une libératrice mais comme un conquérant despotique devant lequel on tremble pour avoir déjà senti tout le poids de sa main de fer.

Les Grammontois, plus que d'autres et non sans raison, éprouvaient cette frayeur. Leur audacieuse opposition était de date récente et, seule l'arrivée inespérée des Autrichiens leur en avait épargné le châtement. Livrée maintenant à la merci des légions françaises, la ville avait à redouter des représailles terribles.

Dans cette périlleuse conjoncture, le Magistrat se décida à une démarche, humiliante sans doute, mais que la gravité de la situation explique et justifie. Le 7 Juillet 1794, bourgmestre et échevins envoyèrent aux commandants de l'armée française un acte d'entière soumission. Le général de brigade, Thierry, répondit en assurant aux habitants « la conservation de leurs propriétés, la liberté des opinions et le libre exercice du culte. »

On ne tarderait guère à constater le peu de sincérité et de constance de ces promesses de tyrans. Déjà, le 3 Septembre, une écrasante contribution de guerre de quatre vingt millions de livres fut imposée à la Belgique. Le pays d'Alost et de Grammont était cotisé pour quatre millions.

Les communautés religieuses eurent à porter doublement le poids de cet impôt formidable. Leurs biens étaient taxés à trente-cinq florins par bonnier alors que les biens des nobles ne l'étaient qu'en raison de vingt-cinq florins et ceux des autres propriétaires en raison de quinze. En outre, c'étaient eux qui devaient fournir avec la noblesse la différence entre les sommes recueillies et celles exigées par le gouvernement.

Dans son ouvrage sur Grammont, M. de Portemont publie la liste des contributions des diverses communautés religieuses de la ville. Les Bénédictines n'y apparaissent point. Il faut croire qu'elles échappèrent à cette mesure inique par le fait, qu'en dehors de leur couvent avec son enclos, elles ne possédaient point d'immeubles : tout leur avoir consistait en rentes et obligations.

Toutefois, elles n'en eurent pas moins à redouter les tracasse-

ries du pouvoir, car, de jour en jour, les Français se montraient plus irréconciliablement hostiles à la religion. La plupart des églises de France venaient d'être profanées par la fête impie de la Déesse Raison, et l'église des Carmes de Grammont eût à subir un jour le même outrage sacrilège. Sous de tels maîtres tout était à craindre. Aussi est-ce une chose bien remarquable que de pouvoir lire dans le registre des admissions que le 25 Février de l'année 1795 une jeune Gantoise, Colette Goesin, fit son entrée au monastère et y reçut, le 20 Avril suivant, l'habit religieux et le nom de Sœur Thécla de St Robert. Cette jeune chrétienne devait avoir une âme vaillamment trempée et ardemment éprise de la vie religieuse pour s'engager dans cette carrière à une époque où l'horizon apparaissait au loin tout rougi du sang des prêtres et des religieuses traînés aux guilotines françaises.

Certes, on n'en était pas encore là en Belgique, mais l'illusion n'était plus possible au sujet de l'imminence de la persécution religieuse.

Le 22 Vendémiaire de l'an IV (Octobre 1795), fut publiée une loi enjoignant à toutes les communautés d'envoyer au gouvernement un « Etat des biens » détaillé de toutes leurs propriétés mobilières et immobilières.

Les religieuses de Hunneghem obtempérèrent à cet ordre en envoyant le 31 Octobre une liste de leurs revenus, d'où il ressort qu'outre la propriété du couvent, elles jouissaient de quarante et un mille six cent sept florins de rentes. Après avoir fait cette déclaration elles « posent en considération que leur couvent est chargé de messes tant anniversaires que de fondation qu'absorbe la somme de deux cent dix sept florins seize sols qui déduits du revenu ici déclaré, il conste, que ce même revenu doit servir à l'entretien de vingt quatre religieuses tant infirme qu'imbéciles, au dessus de deux servantes, et la grande réparation qu'exige un grand et vieux bâtiment. »

Ce document signé par toute la communauté fut expédié à l'administration centrale. C'était, les religieuses ne purent en douter longtemps, leur arrêt de mort qu'elles venaient de signer. Le 15 Fructidor de l'an IV (1^{er} Septembre 1796), fut publiée la loi qui décréta la suppression de tous les couvents des départements de Belgique, et, le 21 Septembre, une circulaire émanant de l'administration départementale de l'Escaut apprenait cette nouvelle à la municipalité grammontoise. En même temps, on enjoignait l'ordre de désigner des commissaires chargés de dresser l'« Etat des biens » et l'« Etat du personnel » des maisons religieuses de la ville. Ce fut le citoyen J. A. Wichelen qui fut choisi

à cet effet à Grammont et qui, sans tarder, commença avec ses aides ses tristes opérations. Chaque jour on pouvait s'attendre à le voir apparaître à Hunneghem.

Dieu épargna cette odieuse visite à la Sœur Marie Joseph de St Amand qui mourut quelques jours après la promulgation de la loi inique. Après avoir vécu cinquante-cinq ans au couvent, elle méritait d'avoir le bonheur de mourir dans sa cellule ; mais ses consœurs devaient subir de pénibles épreuves.

Le 8 Octobre 1796 le sieur Wichelen se présenta au monastère et somma toute la communauté de comparaître devant lui.

Quand toutes furent réunies, il fit connaître ses pouvoirs et commença par dresser l'« Etat du personnel » de la maison. Chaque Sœur eut à son tour à déclarer son nom, son âge et la date de sa profession, déclarations qui furent vérifiées par l'examen des registres des admissions.

Alors le commissaire procéda à la confection de l'inventaire des objets de l'église et de la sacristie. Un à un tous les meubles, ornements, tableaux furent annotés puis « laissés à la charge et garde des membres du couvent qui ont promis chacun sous la responsabilité personnelle de les représenter à la première réquisition. » (1) L'inventaire des propriétés, titres et rentes suivit et prolongea la perquisition jusque vers cinq heures du soir. Quand, avant de se retirer, le commissaire présenta à la signature des religieuses le procès-verbal de cette enquête, celles-ci refusèrent avec dignité d'apposer leur nom à ce document : elles ne voulaient avoir aucune part à cet acte de spoliation.

Le 15 Octobre, le rapport officiel du commissaire fut rédigé et fait en double, puis la municipalité l'envoya, le 23 du même mois, à l'administration départementale avec les « Etats des biens » des autres couvents de la ville.

Le jour de l'Épiphanie de l'année 1797 l'iniquité fut consommée. En cette fête solennelle les religieuses furent expulsées violemment du monastère, conduites sous escorte armée à la Grand' place, et là, abandonnées à leur sort. (2) Plusieurs, nâtives de Grammont et des environs, trouvèrent hospitalité dans leurs familles ; celles qui étaient sans abri furent accueillies avec une charité touchante dans la demeure d'un fervent catholique, Mr Verhaegen, grand'père de la dame Jacques Spitaels, une des futures bienfaitrices du couvent.

(1) Etat des biens aux archives de l'Etat à Gand. (Conseil de Flandre. Papiers des couvents supprimés).

(2) Nous empruntons ces derniers détails à la notice consacrée à Hunneghem en 1906 par V. Van Bossuyt à qui nous laissons la responsabilité quant à l'exactitude historique de ce fait.

L'une des vieilles Sœurs, Marie Placide des Anges, ne put survivre à ces grandes douleurs ; elle mourut peu de semaines après l'expulsion, le 21 Mars 1797.

L'expulsion des religieuses fut suivie de près par la vente de leur immeuble comme bien national. Il se trouva heureusement un acheteur mû, non par la cupidité sacrilège qui en ces années souilla tant de consciences, mais par des intentions nobles et providentielles.

C'était un catholique distingué de la ville, Mr Pierre Antoine Van Hoorde. Il ne voulut devenir acquéreur du monastère que pour s'en constituer le gardien jusqu'au terme de la tourmente révolutionnaire. Il devint propriétaire de tout l'enclos de Hunneghem pour la somme dérisoire de cinq mille soixante-dix-neuf francs, trente-sept centimes, payée au trésor public. En attendant le jour où il pourrait restituer ces biens aux Bénédictines il y plaça un concierge et exploita le jardin.

Cependant, du fond de leur retraite, les Sœurs purent suivre, la douleur dans l'âme, les destinées de leur cher monastère.

Celles-ci leur ménageaient quelquefois encore des consolations. C'est ainsi que, lorsqu'au mois d'Octobre, on voulut faire enlever la croix du clocher, il ne se trouva dans tout Grammont ni un plombier, ni un couvreur, ni un charpentier pour se charger de cette besogne sacrilège, Quand on voulut faire enlever la cloche, un règlement adroit de la municipalité la sauva en décrétant d'enlever seulement le battant qui la mettait hors d'usage.

Une dernière mesure inique cependant vint encore les attrister. Dans sa rage de détruire jusqu'aux souvenirs du passé chrétien de nos cités, l'administration républicaine exigea que deux rues grammontoises appelées « Nederhunneghemstraat » et « Opperhunneghemstraat » s'appelleraient dorénavant « Rue de l'hospice » et « Rue de Lessines ». Rien ne pouvait subsister de ce monastère où, pendant deux siècles, on avait glorifié le Dieu haï des hommes du régime nouveau ; même le nom de cette maison religieuse devait être effacé de la mémoire des Grammontois.

Vains efforts de l'impiété ! L'antique couvent fut si peu oublié que, au commencement de l'an VII, l'on s'y réunit en secret pour prier, peut-être même pour célébrer le saint sacrifice (1) et administrer les sacrements.

La situation dérobée de la petite église aux confins de la ville

(1) Dans une notice intitulée « *Geschied- en Oudheidkundige Inventaris der parochiën van het Bisdom Gent* » (Almanak der Geestelijkheid van het Bisdom Gent 1910) l'auteur anonyme affirme positivement que des prêtres non assermentés célébrèrent en secret la sainte messe à Hunneghem et que quelques Sœurs continuèrent à y séjourner pendant ces années.

se prêtait à ces réunions secrètes, lesquelles toutefois n'échappèrent point, à la surveillance des autorités, toujours aux aguets pour épier les catholiques. Les décrets de police de ce temps en font foi par l'arrêté suivant qui se trouve dans leur recueil :

« L'Administration municipale du canton de Grammont, considérant qu'on a remarqué que depuis quelque temps il se fait au ci-devant couvent de Hunneghem des rassemblements pour l'exercice d'un culte ;

Considérant que l'art. 16 de la loi du 7 Vendémiaire an IV défend toute cérémonie du culte hors l'enceinte des lieux choisis pour cet exercice ;

Considérant qu'il est urgent de réprimer la contravention aux lois ;

Le commissaire du directoire exécutif entendu, arrête :

Le commissaire de police demeure chargé de faire une visite, accompagné de la force armée, pour vérifier et réprimer tout rassemblement qui se tient au ci-devant couvent de Hunneghem en contravention aux lois. Il se conformera aux dispositions de la dite loi du 7 Vendémiaire an IV et fera rapport exact à cette administration du résultat de cette visite. »

Cette enquête n'entraîna point de poursuites judiciaires mais elle referma plus impitoyablement que jamais aux fidèles les portes du sanctuaire. Celles-ci allaient cependant se rouvrir bientôt, mais ce ne serait point, hélas, pour livrer passage aux Sœurs exilées ou aux pieux habitués de leur église.

CHAPITRE IX.

Les Stévenistes.

UNE consolation était restée aux pauvres Bénédictines, bannies par la Révolution de leur sainte demeure. Leur église, fermée et déserte depuis des années, avait cependant échappé au triste sort de plusieurs autres sanctuaires de la ville, profanés durant le règne de l'impiété. Chez les Carmes on avait célébré la fête scandaleuse de la déesse Raison, la chapelle des Minimés avait été souillée par le ministère sacrilège de deux prêtres assermentés et l'oratoire de l'hôpital avait été choisi pour les réunions décadaires des citoyens.

A un moment, où, grâce au Concordat, des heures de paix religieuse avaient sonné, cette dernière consolation fut enlevée aux Sœurs dispersées. Leur sanctuaire devint, en 1808, le lieu de réunion de schismatiques nouveaux : les Stévenistes.

Ce n'est pas ici l'endroit de discuter les opinions de ces catholiques égarés. S'érigeant au-dessus de l'autorité suprême de l'Eglise, ils contestaient la validité du Concordat conclu entre Pie VII et Bonaparte et proclamaient invalides les nominations d'évêques et de curés ainsi que l'érection de diocèses et de paroisses faites à cette occasion. (1) Disons seulement que le Stévenisme, né en 1803, fit en ces temps de rapides progrès dans certaines localités voisines de Grammont. Enghien comptait cinq prêtres séculiers stévenistes, et l'ancienne communauté des Augustins de cette ville était tout entière inféodée au schisme. Dans la partie du Brabant la plus rapprochée d'Enghien, notamment à Hal, Hérinnes, Bogaerde, Castre, Haute-Croix et surtout à Leerbeek les partisans de la secte étaient nombreux. Il se trouva malheureusement quelques prêtres, aveuglés par l'orgueil, pour encourager la révolte de ces âmes qu'ils auraient dû

(1) Nous renvoyons les lecteurs désireux de connaître de plus près l'intéressante histoire du Stévenisme aux ouvrages suivants : A. KENIS : *Eene Godsdienstsecte in België of het zoo gezegde Stevenismus*. (Roulers. De Meester 1903) — E. Van Cauwenberghs : *Le Stévenisme* (Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique T. XIII. Congrès d'Enghien) — Lamy : *Notice sur la vie et les écrits de l'abbé Corneille Stevens* (Revue Catholique T. XV. 1857). — Kersten : *Journal historique et littéraire*. T. IV. 1837.

ramener au bercail. Bien plus, non contents d'être pasteurs homicides à l'égard de leur propre troupeau, ils s'en allèrent encore, animés d'un esprit de prosélytisme coupable, arracher à leurs vertueux confrères des paroissiens qu'ils égaraient avec les leurs. Le prêtre Beeckmans de Pepinghen devint l'apôtre stéveniste du pays d'Alost et le trop célèbre curé de Leerbeek, Philippe Winnepenninckx, quittait souvent son village pour s'en aller dans les Flandres soutenir ses partisans par des discours et une sacrilège administration des sacrements.

Grammont était trop proche de ce foyer de perversion pour ne point en ressentir la néfaste influence. L'ex-augustin Luchtens d'Enghien, un certain abbé Geers et un prêtre du diocèse de Cambrai appelé Diericx, tous stévenistes ardents, y venaient fréquemment rendre visite à un ancien chanoine régulier de l'Ordre de S^t Augustin du prieuré d'Elseghem, Monsieur Van Damme d'Onckerzele. Ce prêtre était venu, après le rétablissement du culte catholique, s'établir à Grammont dans l'ancien couvent de Hunneghem.

Plusieurs des Sœurs étaient venues à leur tour se fixer dans leur demeure d'autrefois, sans toutefois reprendre ni l'habit religieux, ni la vie de communauté. La présence de l'abbé Van Damme leur procurait l'avantage de pouvoir assister dans leur antique église au saint sacrifice. Elles ne goûtèrent point longtemps cette consolation.

Après peu de temps elles ne purent plus se faire illusion sur l'orthodoxie du prêtre qui desservait leur sanctuaire. Les Stévenistes l'avaient entraîné dans l'erreur et déjà il ne cherchait plus à cacher ses opinions. Au Doyen, qui l'invitait à venir célébrer en l'église paroissiale, il osa répondre : « Puis-je dire la messe en une église où l'on chante le *Te Deum* (1) pour un empereur persécuteur de l'Eglise, *Absit!* » C'était un blâme public infligé aux décisions de ses supérieurs légitimes. Bien plus, M. Van Damme admettait à la célébration des saints mystères à Hunneghem des prêtres en révolte ouverte contre leur évêque, et, à certains jours, l'église des Bénédictines devenait le lieu de réunion de ces nouveaux schismatiques. Plutôt que de se souiller au contact de ces sectaires, la plupart des anciennes religieuses préférèrent quitter une seconde fois leur couvent.

Heureusement, en l'occurrence, le Gouvernement impérial se trouva l'allié fidèle des autorités ecclésiastiques pour surveiller

(1) Le chant du « *Te Deum* » et des prières pour l'empereur étaient un des grands griefs des Stévenistes à l'endroit de l'épiscopat. Cfr. à ce sujet les ouvrages cités p. 73.

les menées de cette secte qui s'attaquait à la fois à l'empereur et aux évêques. De graves mesures de police vinrent en Décembre 1808 frapper le Père Luchtens et ses confrères d'Enghien : leur collège fut fermé par ordre des gouvernement. Ces sévices eurent l'effet désirable, l'audace des Stévenistes fut abattue et après quelque temps, on ne les vit plus guere reparaître Grammont : L'abbé Van Damme lui-même se retira pour quelques semaines, mais, vers le mois de Novembre 1809, il revint à Hunneghem et des prêtres, en rupture avec leurs supérieurs, s'y représentèrent à leur tour.

Informé du fait, le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Audenarde s'adressa le 13 Novembre au Magistrat de Grammont pour obtenir des renseignements à ce sujet. La réponse à sa lettre, retrouvée aux archives de l'évêché de Gand, est assez intéressante pour être citée ici :

Grammont 3 X^{bre} 1809,

A Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'Audenarde :

Monsieur.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 9^{bre} passé ; j'ai différé d'y répondre afin de pouvoir Vous donner des renseignements exacts à son contenu.

La société des Stévenistes en cette ville qui étoit assez nombreuse a été momentanément dispersée par ce que les ecclésiastiques qui la dirigeaient avoient quitté Grammont. Depuis un mois, le nommé Van Damme, Prêtre et très attaché à cette secte, est revenu s'établir dans le ci-devant couvent des Bénédictines, où ces sectoires tenoient leur conciliabules il y à quatre mois : depuis son retour dans cette Ville il y vient quelques uns des prêtres de cette secte. Le moyen le plus sûr pour faire cesser les rassemblement seroit d'inviter M. L'Evêque de défendre au susdit Van Damme de dire la Messe dans ce couvent et de lui ordonner de la dire dans l'église paroissiale.

Je me suis aussi rendu à Moerbeke, il y à trois jours, où on m'avoit assuré qu'il existoit un rassemblement de ses sectoires mais j'ai reconnu que les rapports qu'on m'avoit fait à cet égard étoient tres exagérés. En général les Stévenistes sont devenus très circonspects ; il paroît que les nouvelles instructions qu'ils ont reçu de leurs Prêtres, portent, qu'en se mettant en prière chez eux, à une heure indiquée, ils sont exempts d'assister aux offices qui avoient lieu dans leurs rassemblements ; la surveillance qu'on exerce à leur égard a déterminé les Chefs de cette secte à dispenser leur disciples de tout signe de Culte ostensible, dans

la crainte de compromettre l'existence de leur croyance.
Recevez, je vous prie, Monsieur le Sous-Préfet, l'assurance de
ma haute considération. C. Nogaert.

Le Sous-Préfet d'Audenarde suivit le conseil insinué dans cette lettre: il fit adresser à Monseigneur de Broglie, évêque de Gand (1), l'invitation d'intervenir par son autorité épiscopale pour mettre terme aux agissements stévenistes à Grammont.

Le prélat qui entendait n'agir qu'en pleine connaissance de cause pria le Doyen, M. Levrau, de lui envoyer un rapport détaillé sur toute cette affaire. Le 16 Décembre 1809, ce document rédigé en latin, parvint à l'évêché, où il est encore conservé. On y lit un récit circonstancié des faits que nous venons de rapporter.

Tandis que l'évêque délibérait sur les mesures à prendre, une lettre émanant de la préfecture vint le stimuler à agir sans délai.

Gand, le 26 Décembre 1809.

L'Auditeur au Conseil d'Etat,
Préfet du département de l'Escaut, Baron de l'Empire.
A Monseigneur l'Evêque du Diocèse de Gand.

Monseigneur,

Je suis instruit depuis longtemps qu'il existe à Grammont des Stévenistes. Leurs rassemblements paraissent avoir cessé depuis plusieurs mois, par l'éloignement des ecclésiastiques qui les présidaient. Cependant depuis quelque tems M. Van Damme prêtre dont j'ignore les attributions, est venu demeurer au ci-devant couvent des Bénédictines, et c'est là que de nouvelles réunions ont eu lieu. Il paraît que la crainte d'être découverts a fait prendre quelques précautions aux Stévenistes. Par exemple, pour éviter les réunions trop nombreuses, la messe se dit au couvent, en présence d'un petit nombre de sectaires, et on persuade aux autres, qu'en se mettant en prières à l'heure où cette messe se dit, il sont exempts d'assister au service divin.

Monsieur le Baron Préfet, dont Je remplis les fonctions par intérim, a conféré de cet objet avec Monsieur le Conseiller d'Etat, Comte Real. Monsieur le Conseiller d'Etat a demandé, qu'il Vous fut écrit, afin de Vous prier d'interdire s'il y a lieu, la Célébration des S^{ts} Offices au ci-devant Couvent des Bénédictines de Grammont. et même partout ailleurs qu'à l'église paroissiale ;

(1) Depuis la nouvelle délimitation des diocèses belges, en 1801, Grammont était incorporé au diocèse de Gand.

enfin de prendre à l'égard du Sr Van Damme telles mesures que Vous jugerez convenables. Je Vous serai obligé, Monseigneur de me faire connaître ce que Vous aurez résolu dans cette occurrence.....

Pour le Préfet absent par congé
Le conseiller de Préfecture
Beaucarne

Cette lettre décida Mgr de Broglie à recourir à une mesure de rigueur pour étouffer le mal dans son principe. Il se servit d'une arme spirituelle que l'Eglise confie aux mains de ses pontifes pour punir les coupables et enrayer les abus. Il prononça « *l'Interdit* » sur l'église de Hunneghem et sur tout le monastère. Cette censure quand elle frappe un sanctuaire y prohibe sévèrement toute administration de sacrements, toute cérémonie publique du culte et cela sous la menace de peines ecclésiastiques nouvelles pour ceux qui osent la violer.

L'évêque de Gand, après avoir annoncé sa décision au Préfet du département (28 Décembre 1908), publia son *Interdit* sous forme d'une lettre adressée au Doyen de Grammont. Ce document intéressant était conçu en ces termes :

Très digne Monsieur,

Ayant appris de bonne source qu'un certain Mr l'abbé Van Damme offre le St Sacrifice de la Messe dans l'ancienne abbaye de Hunneghem, à Grammont et que cette même maison est devenue pour ainsi dire l'asile en particulier de ceux qui, étant arrivés d'autres diocèses, viennent semer la discorde dans le nôtre, nous avons cité ce Monsieur à comparaître devant nous. Jusqu'ici il ne s'est pas présenté alléguant qu'il souffre de la fièvre.

Voulant arrêter l'affluence des personnes susnommées et d'autres encore, et préserver et délivrer nos diocésains de leurs erreurs, nous défendons sous peine de « *suspense ipso facto*, » à chaque prêtre connaissant cet défense de dire la S^{te} Messe dans la chapelle ou dans n'importe quelle autre place de la susdite abbaye. Veuillez donc, aussi vite que possible, renseigner les prêtres et ceux qui y ont de l'intérêt, du contenu de celle-ci afin que les prêtres n'y disent plus la messe et que les autres n'acceptent plus personne à cet effet. Veuillez garder cet écrit dans vos archives et en faire mention dans votre registre.

Nous signons entretemps,

Votre très humble et très dévoué serviteur.
Maurice, Evêque de Gand.

Gand, le 29 Décembre 1809.

Cette intervention énergique de Mgr de Broglie eut son plein effet. M. Van Damme, absent depuis trois jours quand on vint lui intimer la prohibition épiscopale, ne se représenta plus à Hunneghem. L'église se referma pour ne plus se rouvrir désormais avant le jour où de vrais fidèles viendraient y unir leurs prières à la psalmodie des religieuses ramenées par la Providence dans leur monastère.

